

Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche
Service de la Faune
District des Trois-Rivières

Rapport annuel

1973

par: François Guibert, biologiste
Chef du district de la Mauricie

avril 1974

REMERCIEMENTS

Le travail à l'intérieur d'un district du Service d'Aménagement de la Faune exige une compétence variée, une bonne disponibilité et surtout beaucoup d'initiative de la part du personnel professionnel et technique.

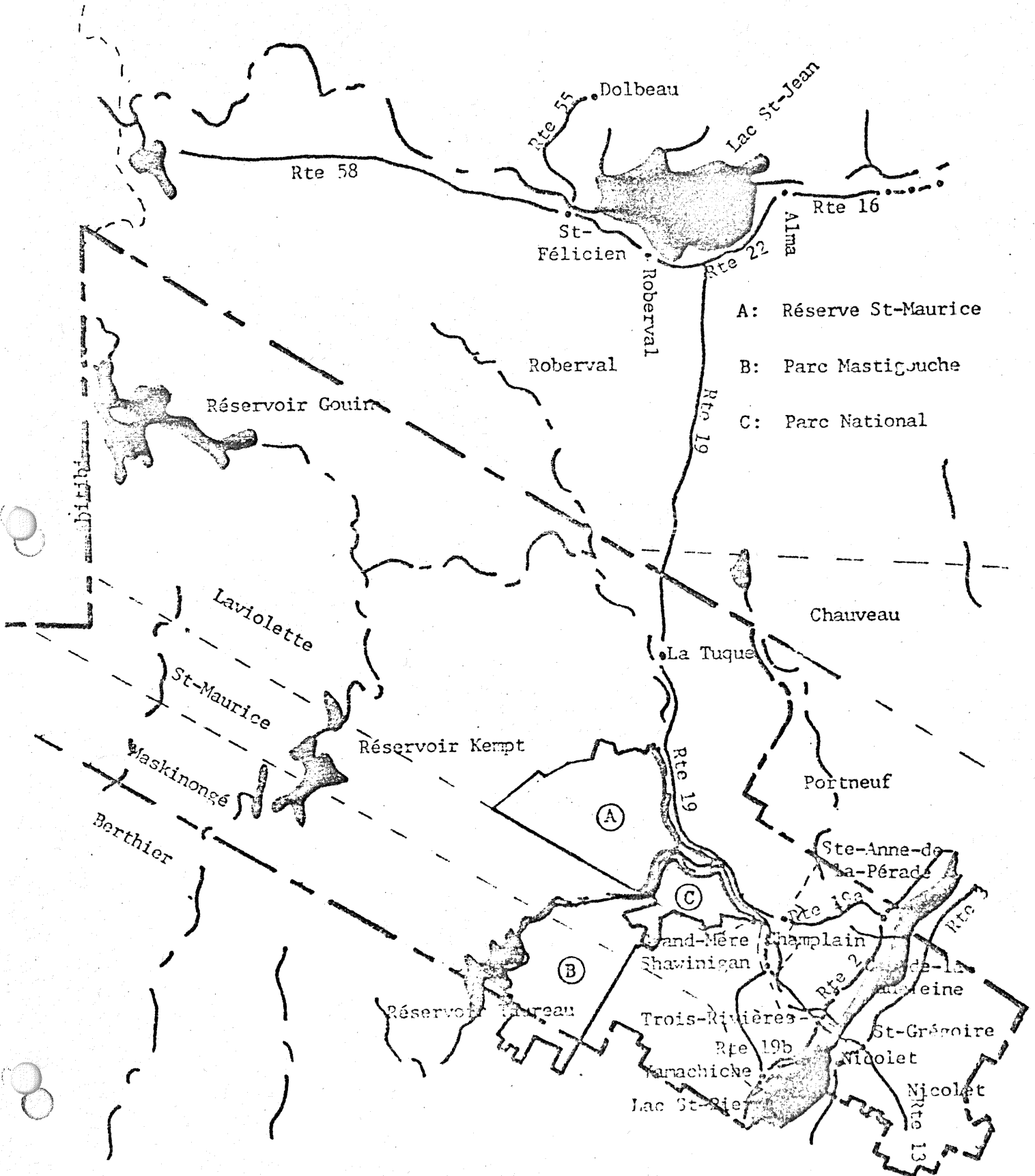
Les projets en cours ainsi que les réalisations de l'année 1973 prouvent hors de tout doute que notre équipe en Mauricie a su s'acquitter de ses tâches variées avec beaucoup de talent et d'entrain.

Nous profitons donc de l'occasion que nous donne la préparation de ce rapport annuel 1973 pour remercier tous et chacun permanents ou occasionnels, techniciens, professionnels ou personnel de soutien qui ont permis les réalisations décrites ici ainsi que les multiples autres travaux qui n'y ont pas pris place.

Il en est de même pour tous ceux qui ont participé de près ou de loin à la rédaction de ce rapport.

Service de la Faune du Québec

District de la Mauricie (4)



PERSONNEL

Noms

Beaupré, Lucien
Béland, Benoît
Bellerose, Réal
Bergeron, Alain
Blais, Jean-Paul
Blais, Michel
Bouchard, René
Bourbeau, Denis
Daveluy, Charles
Deslauriers, René
Diamond, Germain
Diamond, Michel
Garceau, Côme
Gélinas, Carole
Gélinas, Denis
Gélinas, René
Gervais, Marcel
Guérette, Laurier
Guibert, François
Lafleur, Michel
Lagacé, Louise
Lamarre, Léon
Langlais, André

Fonction

Technicien principal
Surnuméraire
Surnuméraire
Etudiant d'été
Biologiste
Etudiant d'été
Etudiant d'été
Technicien
Etudiant d'été
Surnuméraire
Trappeur
Surnuméraire
Technicien
Secrétaire
Etudiant stagiaire
Surnuméraire
Etudiant stagiaire
Technicien
Biologiste, Chef de district
Biologiste
Secrétaire (occasionnel)
Technicien
Etudiant d'été

Noms

Lavoie, Lorenzo

Lemieux, Rolland

Poitras, Claude

Rivard, Gilles

Rocheleau, Willard

St-Aubin, Elphège

Vallée, Jean

Fonction

Agent de bureau

Etudiant d'été

Technicien

Biologiste (occasionnel)

Surnuméraire

Technicien

Biologiste

AVANT-PROPOS ET RESUME

Le rapport annuel des activités biologiques ou administratives du district du Service d'Aménagement de la Faune doit servir à informer nos supérieurs et nous-mêmes sur les travaux poursuivis au cours de l'année en les résumant et en les rassemblant dans un même volume afin de permettre des références rapides. Dans un même ordre d'idées, un annexe comprenant quelques compilations a aussi été ajouté. Les quelques photos incluses illustrent quelques-uns des travaux poursuivis sur le terrain.

Il va sans dire que ces résumés ne prétendent pas être complets et c'est pourquoi nous incluons les références aux rapports ou dossiers d'où ils sont puisés. Nous avons évité de répéter dans ce rapport annuel les informations contenues normalement dans les rapports mensuels tel que les réunions, les conférences et les ateliers auxquels nos équipes ont participé.

Les travaux biologiques du district sont essentiellement divisés en trois secteurs, soit les inventaires de la faune et de l'habitat tel que diagnoses écologiques des lacs et inventaires aériens, les aménagements comme les ensemencements des lacs et les recommandations d'exploitation de la faune par les règlements de Chasse et de Pêche ou par l'exploitation des parcs et troisièmement, un domaine qui prend de plus en plus d'importance dans les districts soit la recherche appliquée. L'évaluation des succès

de nos ensemencements par le marquage des poissons entre dans cette catégorie ainsi que l'étude du comportement du loup et du coyote.

Cette dernière catégorie prendra plus d'importance à mesure que les techniciens se perfectionneront et prendront en main la responsabilité des sections d'inventaire et d'aménagement.

Nous espérons que ce travail saura transmettre à nos supérieurs une idée assez juste des responsabilités qui incombent au district des Trois-Rivières ainsi que la façon dont elles ont été assumées.

TABLE DES MATIERES

Remerciements	ii
Carte du district des Trois-Rivières	iii
Liste du Personnel	iv
Avant-propos et résumé	vi
1. Faune aquatique	
1.0 Résumé	2
1.1 Diagnoses écologiques	2
1.00 Diagnoses écologiques des lacs, été 1973	2
1.01 Diagnose écologique du lac Minogami	3
1.02 Vérification des plans d'eau enserencés	4
1.03 Diagnose écologique de la Rivière Batiscan	5
1.04 Tests physico-chimiques, hiver 1973	7
1.05 Pêche expérimentale dans les rivières du Milieu, aux Brochets et le lac Mékinac	8
1.2 Exploitation et recensement	9
1.20 Recensement de pêche au poulamon 1972-73	9
1.21 Rapport de la saison de pêche 1973 pour le Parc Mastigouche	10
1.22 Rapport de la saison de pêche 1973 pour le Parc Saint-Maurice	11
1.23 Critères d'exploitation des parcs de la Mauricie ..	13
1.3 Aménagement	13
1.30 Vérification de barrages	13
1.31 Vérification de projets de drainage	15

1.32	Ensemencements 1973	16
1.33	Rapport de l'empoisonnement des lacs Pimbina, Etourneau, Chahoun, Provision, Mitaine, Margot et Pierrot	18
1.34	Empoisonnement des frayères de catostomes du lac de la Hauteur	19
1.4	Recherche et divers travaux en faune aquatique	20
1.40	Inventaire des lacs publics en Mauricie	20
1.41	Vérification de la longueur, du poids, des âges et des sexes des poulamons capturés à Sainte-Anne-de-la-Pérade depuis 1966	21
1.42	Répartition géographique des poissons en Mauricie	21
1.43	Expérience d'ensemencement avec de la truite marquée	22
1.44	Travaux sur les frayères	23
1.45	Etude du saumon kokanee au lac Normand, Parc Saint-Maurice	25
1.46	Etude de la truite grise au lac Normand, Parc Saint-Maurice	25
1.47	Pêche expérimentale et vérification de la concentration de mercure chez les poissons du Barrage Gouin et du lac Saint-Pierre	27
1.48	Rapport ichtyologique sur les réservoirs hydro-électriques de la Mauricie	29
1.49	Préparation d'un document de travail afin d'établir de nouvelles zones de pêche dans le district des Trois-Rivières	30
1.410	Compte rendu du montage d'écailles et du prélè- vement d'otolithes des poissons capturés au cours des pêches expérimentales	30
1.411	Préparation des cartes bathymétriques pour les lacs du district	31
1.412	Rapport sur le coût des tests physico- chimiques d'hiver	32

2. Faune terrestre

2.0	Habitat	34
2.01	Projet d'aménagement faunique dans les aires d'hivernement d'orignal situés dans le Parc Saint-Maurice	34
2.02	Inventaire terrestre de ravages d'orignaux situés dans les Parcs Saint-Maurice et Mastigouche	34
2.03	Vérification du tracé proposé pour l'auto- route de la Rive Nord	35
2.04	Collaboration avec l'U.Q.A.M. à une étude de l'orignal et de son habitat pour radio- téléométrie	36
2.1	Recensements	39
2.10	Inventaire aérien des ongulés dans la portion Sud du district de la Mauricie	39
2.11	Estimation du nombre de chevreuil dans une aire hivernale par la méthode de dénombrement des tas de crottin	40
2.12	Dénombrement des mâles tambourinants chez la gélinotte huppée dans les Parcs Saint-Maurice et Mastigouche	41
2.13	Projet d'inventaire faunique en collaboration avec la C.I.P. d'un territoire public ayant subi des exploitations forestières sélectives	43
2.2	Exploitation et enregistrement	44
2.20	Opération des stations de recensement de la gélinotte huppée et du lièvre dans les Parcs Saint-Maurice et Mastigouche	44
2.21	Vérification de l'abondance des oiseaux migrateurs ainsi que du succès des chasseurs durant la saison de chasse 1973	45

2.22	Chasse contrôlée à l'orignal dans le Parc Saint-Maurice	46
2.23	Chasse contrôlée à l'orignal dans le Parc Mastigouche	47
2.24	Chasse semi-contrôlée à l'orignal dans la Réserve de la Haute Mauricie	49
2.25	Rapport en cours sur l'exploitation de l'orignal en Mauricie de 1966 à 1972, orignaux abattus dans les clubs privés	50
2.26	Résultats généraux obtenus à la suite de l'enregistrement de l'orignal durant la saison de chasse 1973 en Mauricie	51
2.3	Prédation	52
2.30	Prédation chez nos populations de cervidés	52
2.31	Contrôle de l'ours	54
2.32	Activités reliées au contrôle des animaux prédateurs chez les animaux de ferme	56
2.33	Etude sur le loup et le coyote	58
2.4	Recherche et divers autres travaux en faune terrestre ...	60
2.41	Etude de la population du lièvre d'amérique, Parc Saint-Maurice	60
2.42	Autopsies pratiquées au cours de l'année 1973	62
2.43	Etude sur le contenu stomacal et la morphologie du coyote et du loup en Mauricie	63
2.44	Etude de l'augmentation du poids des perdrix du début à la fin de la saison de chasse	64
2.45	Vérification d'une mortalité de canard de la Baie de Gentilly dans le fleuve Saint-Laurent	65

3. Travaux d'intérêt général

3.1	Organisation d'un herbier	68
3.2	Collection de rameaux d'arbres en hiver	69
3.3	Feuillets de renseignements et communiqués de presse préparés en 1973	71
3.4	Rapport sur le fonctionnement des accès publics à la pêche dans notre district	71
3.5	Rapport sur l'émission des permis de pisciculture, poissons-appâts, poissons indésirables et de capture d'animaux pour fins de recherches scien- tifiques	73
3.6	Rapport sur les consultations concernant les pistes de motoneiges	75
3.7	Modifications aux règlements de Chasse et de Pêche	76
3.8	Capture de géniteurs pour fournir des oeufs aux pisciculteurs	77
Annexe I:	Liste des lacs inspectés en été 1973	79
Annexe II:	Lacs inspectés pendant l'hiver 1973	80
Annexe III:	Barrages résiliés en 1973	82
Annexe IV:	Ensemencements 1973	83
Annexe V:	Ensemencement des diverses espèces de poisson selon la grosseur	86
Annexe VI:	Liste des lacs dont les cartes bathymétriques sont dessinées	87
Annexe VII:	Maladies et parasites	91
Annexe VIII:	Feuillets de renseignements	92



LAC NORMAND, PARC SAINT-MAURICE



PECHEUR HEUREUX,
LAC AU SORCIER

1. Faune aquatique

1.0 Résumé

Comme par les années passées les activités en faune aquatique ont été surtout orientées vers les diagnoses écologiques, les tests physico-chimiques d'hiver, les ensemencements, ainsi que le contrôle de l'exploitation de la pêche dans les Parcs Mastigouche et Saint-Maurice. Le recensement de pêche au poulamon a été continué afin d'informer le public et d'augmenter nos connaissances.

Des projets plus spéciaux ont consisté à empoisonner sept (7) lacs de dimensions respectables, ainsi que de suivre des ensemencements de truites marquées. Un inventaire des lacs publics en Mauricie a aussi été complété au cours de l'année 1973.

Des recherches sur le saumon kokanee, la truite grise ont aussi débuté au cours de cette année.

1.1 Diagnoses écologiques

1.00 Diagnoses écologiques des lacs, été 1973

Au cours de l'été 1973, nous avons effectué la diagnose écologique de 28 lacs répartis comme suit:

20 lacs du Parc Mastigouche

6 lacs du Parc Saint-Maurice

3 lacs publics

Pour toutes ces diagnoses, nous nous sommes servis intégralement des formules du Service de la Faune du Québec.

Grâce aux renseignements recueillis, nous pouvons formuler des recommandations relativement aux aménagements à effectuer sur ces lacs. On trouvera en annexe I, une liste de ces lacs.

Une équipe a été consacrée à cette tâche pour la durée complète de l'été. On note une nette amélioration dans la qualité de ces travaux. L'utilisation des données recueillies afin de prévoir des quotas et des modes d'exploitation, des modalités d'ensemencements ainsi que des aménagements nécessaires selon le cas, devra être repensée et améliorée par des recherches plus poussées. Ceci est un problème auquel se buttent plusieurs districts semble-t-il.

1.01 Diagnose écologique du lac Minogami

A la demande des autorités du Camp Ecole Trois Saumons, nous avons tenté d'évaluer l'abondance de la truite mouchetée (Salvelinus fontinalis) dans le lac Minogami et formuler des recommandations pour améliorer le faible succès de pêche rencontré.

Les caractéristiques physico-chimiques et l'abondance de la nourriture semblent très appropriées au bon développement de ces salmonidés. Les seules restrictions observées pouvant modifier le succès de pêche escompté

proviennent d'un manque de frayères et de parasitisme (Apophallus brevis) retrouvé chez tous les individus capturés.

L'on note aussi qu'une grande proportion des femelles mouchetées ont retenu leurs oeufs de l'automne dernier et que ceux-ci sont en voie de résorption.

La proportion longueur - poids ainsi que le poids total des truites mouchetées de ce plan d'eau sont exceptionnellement élevés. La présence de Labidesthes sicculus tel que mentionné déjà par Robert Lagaux n'a pas été vérifiée cette année.

Une amélioration des frayères ainsi que des ensemencements ont été recommandés pour l'amélioration de la pêche dans ce lac.

Réf.: Dossier: lac Minogami

1.02 Vérification de plans d'eau ensemencés avec des truites marquées

En 1971, nous avons ensemencé 7,700 truites mouchetées à l'état de fretin d'automne. Nous avons coupé la nageoire ventrale gauche.

En 1972, nous avons capturé trois spécimens ainsi marqués. En 1973, lors d'une pêche au filet, nous avons capturé 66 truites mouchetées dont 24 étaient marquées.

Durant le printemps 1973, nous avons ensemencé 1,750 truites mouchetées domestiques de 1 an +. Ces truites avaient la nageoire pectorale gauche coupée. Nous avons fait surveiller le lac durant les fins de semaines. Sur 40 truites capturées, 29 truites étaient marquées.

Ces faibles captures n'illustrent pas le rendement des ensemencements. Dans le premier cas, nous n'avons pas pu, pour des raisons de personnel, surveiller le lac d'une façon adéquate.

Dans le deuxième cas, la faible pression de pêche exercée sur le lac est la cause du faible taux de captures.

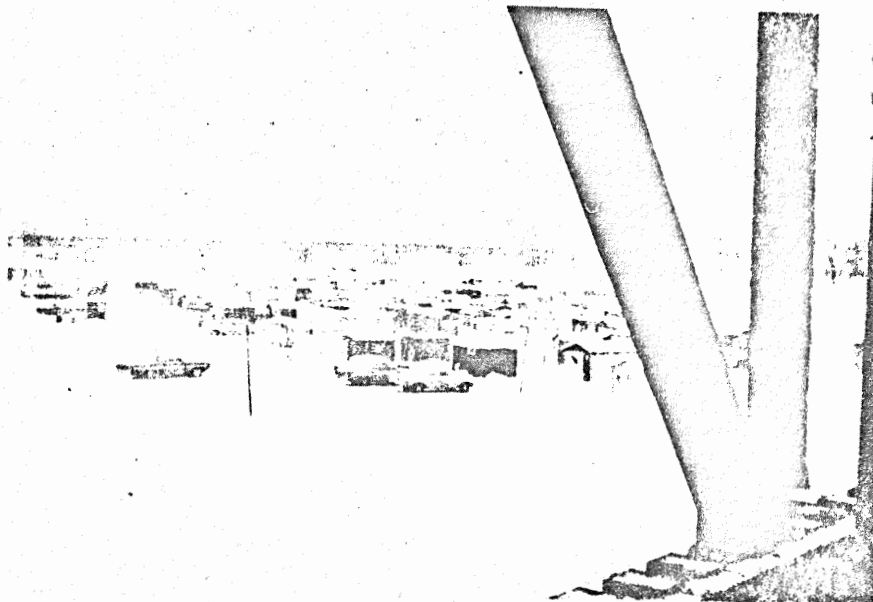
Dans l'avenir, nous allons tenter un programme d'éducation des gardiens de poste d'accueil pour que ceux-ci, dans l'éventuelle absence de nos techniciens, sachent reconnaître une truite marquée d'une truite non-marquée et qu'ils puissent consigner leurs observations.

De plus, avec l'aide du Service des Parcs, nous tenterons de maximiser l'effort de pêche sur ces lacs afin d'obtenir une récolte normale.

Réf.: Dossiers: des lacs ensemencés ainsi que marquage de poissons

1.03 Diagnose écologique de la Rivière Batiscan

Les rivières de notre district renferment un potentiel ichtyologique



PECHE AU POISSON DES CHENAU
A SAINTE-ANNE-DE-LA-PERADE



élevé. Cependant faute de connaissances des espèces présentes et des accès publics, elles ne sont que faiblement pêchées par les riverains.

En vue de revaloriser la pêche de rivière auprès du grand public, nous avons commencé un inventaire ichtyologique des principales rivières du district. Conjointement à cette étude, nous avons localisé les accès publics déjà existants et les endroits propices à l'aménagement de futurs accès publics.

La rivière Batiscan fut la première rivière à être étudiée dans ce programme. Nous avons établi 21 stations entre l'embouchure de la rivière et Notre-Dame-des-Anges.

A date, nous avons identifié 16 espèces réparties dans 7 familles mais notre identification n'est pas encore complétée.

Nous comptons finir cette identification en 1974.

Réf.: Dossier: Rivière Batiscan

1.04 Tests physico-chimiques, hiver 1973

Tous les hivers, nous nous proposons d'inspecter quelques lacs à cause d'un ensemencement futur, d'un "winterkill" probable, etc... Les principaux tests que nous effectuons sont l'oxygène dissous dans l'eau, le pH et la

conductivité de l'eau, ainsi que la température.

Au cours de l'hiver 1973, nous avons analysé l'eau de 35 lacs du Parc Mastigouche et 14 lacs du Parc Saint-Maurice. Cependant, plusieurs lacs furent vérifiés à plusieurs reprises. Sur les 49 lacs inspectés, 84% étaient propices au développement de la truite. On trouvera la liste de ces lacs en annexe.

Réf.: Dossier: Des lacs placés en annexe

1.05 Pêche expérimentale dans les rivières du Milieu, aux Brochets et le lac Mékinac

Suite à nos ensemencements pour l'introduction de la ouananiche dans le lac Mékinac, nous avons effectué une pêche expérimentale à la ligne dans les deux rivières ensemencées.

Nous avons capturé 3 spécimens dans la rivière du Milieu et 8 dans la rivière aux Brochets. Durant l'automne, nous avons pêché partiellement le lac Mékinac et aucune ouananiche ne fut capturée.

En 1974, nous devons faire un inventaire ichtyologique et physique complet des rivières car d'après les résultats il semble que la ouananiche survit dans ces rivières. De plus, nous tenterons d'effectuer une pêche expérimentale intensive dans le lac Mékinac pour vérifier si les ouananiches descendent au lac.

1.2 Exploitation et recensement

1.20 Recensement de pêche au poulamon 1972-73

La pêche au poulamon prend de plus en plus d'ampleur et encore cette année nous nous en sommes occupés activement pour en retirer des informations pour le public et pour des données scientifiques.

Un employé occasionnel fut engagé à cette période pour recueillir les données nécessaires à la compilation des statistiques.

Son travail consistait à recueillir des informations sur le nombre de pêcheurs par cabane, le nombre de captures, l'effort de pêche. Il devait aussi peser et mesurer une certaine quantité de poulamons et prélever les otolithes afin d'étudier le sexe-ratio et l'âge-ratio de la population. Des spécimens étaient aussi recueillis pour effectuer des tests sur la teneur en mercure.

Un technicien du Service faisait des recensements partiels aux autres centres de pêche soit Batiscan, Ste-Geneviève, Ste-Angèle-de-Laval et St-Pierre-les-Becquets.

Nous avons visité 10,453 pêcheurs dans 2,502 cabanes. Le succès de pêche moyen, pour toute la saison, a été de 41.2 poissons par heure de pêche par cabane, ce qui est en-dessous de la moyenne des quatre dernières années.

Ceci est imputable aux pluies et aux temps doux qui ont régné au cours de toute la saison de pêche aux poulamons. En effet, rares ont été les jours où les lignes des pêcheurs n'ont pas été dérangées par le frasil. Malgré tout, on a capturé cette saison environ 2,720,000 poulamons.

Réf.: Dossier: poulamon 1973

1.21 Rapport de la saison de pêche 1973 pour le Parc Mastigouche

Le Parc Mastigouche s'étend sur 700 milles carrés de territoire et comprend environ 600 lacs. Le potentiel du parc est d'environ 55,000 jours - hommes de pêche.

En 1973, nous avons ouvert 173 lacs au public, ce qui équivaut à 19,906 acres d'eaux sportives soit 72% de la superficie totale des eaux sportives du parc.

Nous avons enregistré 23,871 pêcheurs. De ce nombre, 23,016 personnes pêchaient la truite mouchetée, 525 personnes pêchaient la ouananiche et 330 personnes pêchaient la truite grise.

Les prises enregistrées totalisent 110,597 poissons soit 110,000 truites mouchetées, 540 ouananiches et 57 truites grises.

Le succès de pêche de ces trois espèces était respectivement de 0.69, 0.11 et 0.02 poisson par heure - homme. La provenance des pêcheurs

enregistrés sur le parc était la suivante:

50.4%	des pêcheurs venant de Montréal
15.5%	" Louiseville
10.6%	" Joliette
10.5%	" Trois-Rivières
3.0%	" Shawinigan - Grand-Mère
3.0%	" Sorel
0.4%	" l'extérieur de la province
6.6%	d'autres endroits

Le succès de pêche fut inférieur à 1972. Ceci est dû à la sous-exploitation de quelques bons lacs.

Réf.: Lafleur, M.; Guibert, F.; Poitras, C.; 1973

Rapport de la saison de pêche 1973 pour le Parc Mastigouche,
Service de la Faune, Shawinigan. (dactylographié)

1.22 Rapport de la saison de pêche 1973 pour le
Parc Saint-Maurice

Le Parc Saint-Maurice couvre un territoire d'environ 600 milles carrés.
Trois cent trente-six (336) lacs sont compris dans ce territoire.

En 1973, nous avons 73 lacs ouverts au public soit 32% de la superficie totale en eau du parc. Nous avons enregistré 7,473 pêcheurs, soit

6,130 pêcheurs de truite mouchetée (Salvelinus fontinalis), 1,311 pêcheurs de truite grise (Salvelinus namaycush) et 32 pêcheurs qui pêchaient le brochet (Esox lucius), le doré (Stizostedion vitreum), le saumon kokanee (Oncorhynchus nerka) et la truite arc-en-ciel (Salmo gairdneri).

Les captures de ces pêcheurs s'échelonnaient comme suit; 23,496 truites mouchetées, 1,312 truites grises, 15 brochets, 3 kokanee, 2 dorés et 1 truite arc-en-ciel.

Le succès de pêche moyen pour la truite mouchetée se situait à 0.73 poisson / heure - homme tandis que pour la truite grise, nous avons 0.18 poisson / heure - homme.

La durée moyenne du voyage de pêche sur le parc s'élevait à 5.2 heures pour la truite mouchetée et 5.4 heures pour la truite grise.

La pêche s'est améliorée en 1973 comparé à 1971 et 1972. Cette amélioration n'est pas due à l'ouverture de meilleurs territoires de pêche car le territoire exploité l'est à 90% depuis quelques années. Nous croyons plutôt qu'une exploitation rationnelle et des quotas conservateurs ne sont pas étrangers à cette amélioration.

Réf.: Lafleur, M.; Guibert, F.; Poitras, C; 1973

Rapport de la saison de pêche 1973 pour le Parc Saint-Maurice.

Service de la Faune, Shawinigan. 13 pages (dactylographié)

1.23 Critères d'exploitation des parcs de la Mauricie

En vue d'un atelier sur l'exploitation des plans d'eau des parcs, nous avons résumé les critères que nous utilisons pour les Parcs Saint-Maurice et Mastigouche.

Les critères d'exploitation énoncés concernent:

- Les quotas de pêche
- Le nombre d'embarcations sur un lac
- La fermeture des lacs
- Les ensemencements

Cependant, les critères que nous avons ébauchés ne sont qu'une base et ne sont pas toujours suivis rigoureusement. En effet, chaque lac dans son entité a un caractère propre et ce n'est qu'avec l'expérience et le jugement qu'on peut exploiter un lac.

Réf.: Lafleur, M. et Guibert, F.; 1973.

Critères d'exploitation des parcs de la Mauricie. Service de la Faune, Shawinigan. 6 pages (dactylographié)

1.3 Aménagement

1.30 Vérification de barrages

Tous les barrages privés qui ne sont plus utiles à leurs propriétaires

sont soumis au Ministère des Richesses Naturelles pour savoir s'il y a une objection à leur démolition. De plus, nous sommes consultés au sujet de l'impact écologique d'une nouvelle construction. Nous visitons ces barrages très souvent en avion pour en vérifier l'état, les dimensions, la retenue d'eau et les modalités d'exploitation à suivre si l'ouvrage est conservé.

Comme pour le cas de passes migratoires il faut connaître les espèces de poissons vivant dans les eaux du lac ou de la rivière barrée par cette structure. Ainsi en 1973, nous avons visité 6 barrages afin d'émettre des recommandations à leur sujet. Un seul fut conservé parce que sa démolition aurait nui à l'aspect du lac et n'aurait pas amélioré la condition des espèces aquatiques présentes.

De plus, nous avons visité le futur emplacement de 5 barrages en vue de déterminer si une passe migratoire devrait être intégrée à sa structure. Dans chaque cas, en égard aux espèces présentes, nous avons jugé qu'une passe-migratoire n'était pas nécessaire.

Dans les cas où le barrage retient encore efficacement l'eau de son réservoir, notre décision est difficile à prendre car il faut s'attendre à ce qu'il se passe une période assez longue avant que le plan d'eau reprenne son équilibre.

Très souvent il est difficile d'évaluer l'effet sur les populations piscicoles de ces structures et de plus, nous ignorons souvent les espèces

de poisson qui fréquentent ces eaux.

Réf.: Dossier: Barrage

1.31 Vérification de projets de drainage

Au cours de l'année, des projets visant à modifier le lit de cours d'eau pour fin d'un meilleur égouttement nous furent soumis par le Ministère de l'Agriculture.

Ces projets au nombre de 15, visaient le creusage et le redressement du cours d'eau. Le district a délégué un technicien sur les lieux pour étudier physiquement et chimiquement la nature de l'eau ainsi que le potentiel faunique de chacun de ces cours d'eau.

Dans tous les cas sauf un, le Service de la Faune n'a vu aucune objection sérieuse à ces projets car la majorité de ces cours d'eau représentent peu d'attraits récréatifs que ce soit du point de vue touristique ou faunique.

La seule objection concernait un projet dans les environs de la rivière Sainte-Anne. Nous pensions qu'une érosion trop forte du cours d'eau en question nuirait aux frayères de poulamons dans la rivière. Nos recommandations furent dans le sens de prendre beaucoup de précautions dans le creusage de ce cours d'eau pour que le moins de boue possible soit déportée

vers la rivière et que de plus, les travaux soient terminés pour le mois de septembre.

Réf.: Dossier: Drainage

1.32 Ensemencements 1973

L'ensemencement est l'outil d'aménagement que nous utilisons pour améliorer le potentiel ichthyologique des plans d'eau.

En 1972, nous avons aidé à la reproduction dans 6 lacs publics, à 32 lacs et 1 rivière dans le Parc Mastigouche et 35 lacs dans le Parc Saint-Maurice. Les lacs de catégorie 2, furent peu nombreux en 1973 car le manque de personnel nous empêche de recueillir des données scientifiques régulièrement.

L'éloignement des piscicultures nous pose des problèmes lorsqu'il faut ensemer des lacs à portage. Dans ces cas, les équipes doivent comprendre plusieurs personnes qui reviennent tard dans la soirée coûtant ainsi de nombreuses heures supplémentaires.

Nous étudions la possibilité d'installer une petite piscine avec circulation d'eau constante dans les parcs où les poissons pourraient être maintenus vivants pendant la nuit pour que nous ayons la possibilité de les ensemer à bonne heure le lendemain. Un réservoir pour camionnette



DELIMITAGE DE LA ROTENONE EN POUDRE



EPANDAGE DU PISCICIDE AVEC UNE
POMPE A FEU

devra être prévu à cette fin.

Réf.: Dossiers: des lacsensemencés

feuillet de renseignements SFMA 73-10

1.33 Rapport de l'empoisonnement des lacs Pimbina, Etourneau, Chakoun, Provision, Mitaine, Margot et Pierrot

Le mauvais rendement de pêche de plusieurs lacs est souvent dû à la présence d'espèces indésirables. Des espèces comme le catostome noir (Catostomus catostomus), la chatte de l'est (Notemigonus chrysoleucas) et le mulot du nord (Semotilus atromaculatus) pour en nommer quelques-unes, compétitionnent avec la truite mouchetée (Salvelinus fontinalis) et diminuent appréciablement le succès de pêche à la truite.

Lorsqu'une situation semblable est rencontrée dans un parc, la méthode la plus utilisée est l'empoisonnement.

Nous avons dans le Parc Mastigouche un bassin de drainage (rivière Jouet) infesté d'espèces indésirables. En tout, 10 lacs contiennent les espèces ci-haut mentionnées plus de la perchaude (Perca flavescens), dans quelques lacs.

En 1973, du 13 au 24 août, 7 lacs furent empoisonnés. Le poison utilisé fut la roténone Warbicide 5 en poudre au taux de 1.5 ppm soit 4 livres de roténone par acre - pieds.

La méthode utilisée consistait à remplir des sacs de jute de roténone et de les traîner derrière une embarcation motorisée. De plus, pour distribuer efficacement le poison sur les bords et sous les herbes flottantes, une pompe à pression, type pompe à feu fut utilisée.

Nous avons étendu 338 poches soit 13,520 livres de roténone. Ce travail a nécessité 158 jours - hommes. Le coût total de cette opération comprenant le coût du poison, le salaire des techniciens et biologistes, les frais de subsistance et les frais divers fut de 10,825 dollars soit 44 dollars l'acre environ.

Réf.: Lafleur, Michel; 1973.

Rapport sur l'empoisonnement des lacs Pimbina, Etourneau, Chahoum, Provision, Mitaine, Margot et Pierrot.

1.34 Empoisonnement des frayères de catostomes du lac de la Hauteur

Le lac de la Hauteur est un plan d'eau de dimensions importantes, peu profond, parsemé d'îles et entouré de rivages rocheux. Normalement, la population de truite mouchetée devrait y être abondante, mais ce n'est pas le cas. Le succès de pêche étant très minime nous en avons conclu que la présence de Catostomus commersoni pouvait en être la cause.

Lors de la montée de ces catostomes dans un affluent, de la roténone a été déversée dans ces eaux tuant plusieurs milliers de poisson. Une seule truite mouchetée a été recouvrée.

Le printemps prochain nous voulons vérifier si l'importance de la montée a pu être affectée et si la pêche a tendance à s'améliorer.

1.4 Recherche et divers travaux en faune aquatique

1.40 Inventaire des lacs publics en Mauricie

Conscients de l'infime quantité de lacs réellement publics en Mauricie, nous avons tenté de faire un inventaire des lacs publics dans la région au sud de La Tuque. Les critères adoptés voulaient qu'un lac désigné comme public ait un chemin d'accès (sentier, route) ne passant sur aucun terrain privé. Un technicien de la Faune a vérifié chaque accès soit en se rendant sur place, soit en consultant les cartes des lots au Ministère des Terres et Forêts.

Sur 162 lacs inspectés, 80 lacs étaient accessibles par le public, 38 étaient strictement privés et 44 n'avaient aucun accès connu.

La prochaine étape de ce travail sera de vérifier le potentiel de chaque lac public pour éventuellement publier une brochure indiquant les lacs publics de la Mauricie et les espèces sportives présentes.

Réf.: Dossier: lacs publics

1.41 Vérification de la longueur, du poids, des âges
et des sexes des poulamons capturés à Sainte-
Anne-de-la-Pérade depuis 1966

Cette année, un biologiste a été engagé pour effectuer le recensement de pêche à Sainte-Anne-de-la-Pérade. En plus du recensement, il a mesuré, pesé le poisson et prélevé des otolithes. Il a de plus compilé les données amassées depuis plusieurs années sur ce poisson.

Il s'agissait entre autre chose de déterminer l'indice d'embonpoint, les tailles moyennes pour les deux sexes, l'âge de reproduction, ainsi que le taux de croissance.

Après un premier traitement sur ordinateur, ce travail n'a pas été plus loin.

Réf.: Dossier: Poulamon

1.42 Répartition géographique des poissons en Mauricie

Pour faire suite à l'enquête auprès des clubs privés par le Service de la Faune du district de la Mauricie débutée en 1970, nous avons fini le dépouillement des nombreux dossiers relativement aux espèces de poisson présentes sur le territoire des clubs privés.

L'étape qu'il reste à franchir est la transcription des données de chaque lac (Longitude, latitude, altitude, superficie, données physico-

chimiques, espèces de poisson, bassin de drainage, etc...) sur une carte Mc Bee. Chaque lac sera ainsi classé comme entité sur une seule carte et nous pourrons nous y référer dans nos travaux.

En tout premier lieu, nous pensons avec ce système pouvoir publier la répartition géographique de quelques espèces importantes de poisson. De plus, nous pourrons référer constamment à ces cartes pour connaître les espèces qui habitent un lac particulier.

Nous croyons pouvoir aussi faire une étude d'interrelation d'espèces dans de nombreux plans d'eau.

1.43 Expérience d'ensemencement avec de la truite marquée

Afin de déterminer la valeur des ensemencements, des truites mouchetées indigènes et domestiques marquées ont été ensemencées dans plusieurs lacs des Parcs Mastigouche et Saint-Maurice. Le type de marquage utilisé était l'ablation de nageoires soit pectorales soit ventrales.

En tout, 2,400 truites mouchetées domestiques de 1 an +, ayant la nageoire pectorale gauche coupée et 150 truites mouchetées indigènes de 1 an + ayant la nageoire pectorale droite coupée furent ensemencées dans trois lacs du Parc Mastigouche au printemps.

De plus à l'automne, 1,500 truites mouchetées domestiques adultes (1 an +) ayant la ventrale gauche coupée furent ensemencées dans le

Parc Mastigouche, 1,000 truites mouchetées domestiques (1 an +) ayant la ventrale gauche coupée et 700 ayant la ventrale droite coupée furent ensemencées sur le Parc Saint-Maurice.

Les lacs ainsi ensemencés sont: Lacs Bouché, Minette, Arbout (tous du Parc Mastigouche) et Marnac, Hamilton, Hibou, Rat (tous du Parc Saint-Maurice).

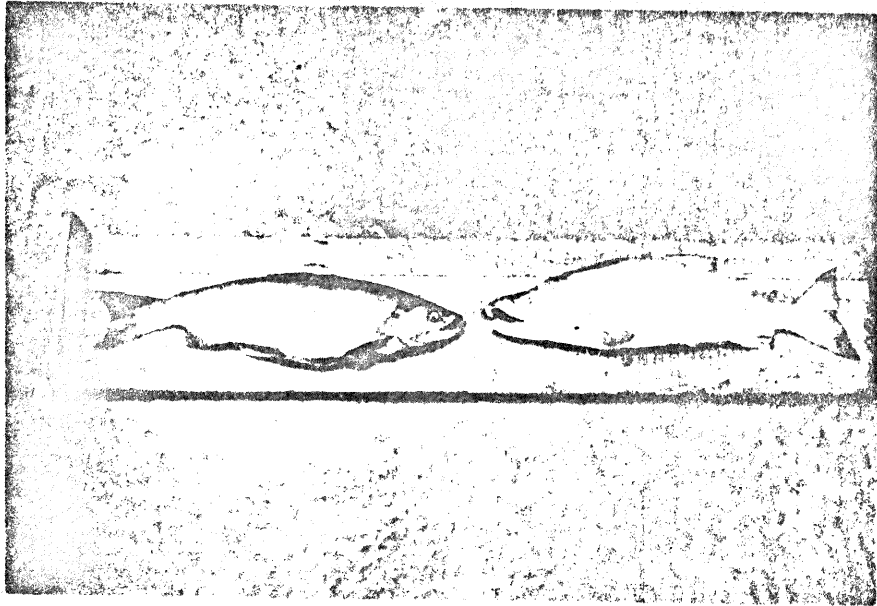
1.44 Travaux sur les frayères

La date approximative de la fraye d'une espèce est de première importance lors de la mise sur pied de zonage, de règlements de pêche et pour la compréhension et l'aménagement de cette espèce.

En 1972, nous avons tenté de déterminer la date de fraye des espèces sportives telles le doré et le brochet dans la région de La Tuque.

En ce qui concerne le doré jaune, aucun spécimen capturé le 14 mai n'avait frayé et le 24 mai, sur deux spécimens capturés, un seul avait frayé. Pour ce qui est du brochet, le 14 mai sur huit spécimens capturés, sept avaient frayé.

Le 5 novembre, nous avons capturé 41 spécimens de truite grise et un saumon kokanee au lac Normand (Parc Saint-Maurice). Les truites grises avaient toutes frayées et le saumon, un mâle, n'avait pas encore



SAUMON KOKANEE



FERTILISATION DES OEUFS
DE OUANANICHE

frayé.

Réf.: Dossiers: Rivière au Lait, lac à Beauce, lac Normand

1.45 Etude du saumon kokanee au lac Normand,
Parc Saint-Maurice

En 1968, 40,000 alevins de kokanee (Oncorhynchus nerka) furent introduits dans le lac Normand. Dans des travaux précédents, nous avons capturé onze spécimens dont la longueur totale moyenne était de 47.5 cm et le poids moyen de 1,200 grammes (2 livres, 10 onces).

En 1973, nous avons étendu des filets et nous avons capturé un spécimen de 52.8 cm pesant 1,626 grammes. Nous ne savons pas si les frayes ont été fructueuses pour le kokanee. Après avoir étudié les contenus stomacaux nous nous sommes rendus compte que ce saumon était insectivore et planctonophage uniquement.

Dans les années qui suivront nous tenterons de découvrir si ce saumon a frayé dans le lac Normand.

Réf.: Dossier: Lac Normand, Parc Saint-Maurice

1.46 Etude de la truite grise du lac Normand,
Parc Saint-Maurice

Le lac Normand est exploité depuis 1965 dans le Parc Saint-Maurice. Depuis cette date, la moyenne de production de truites grises est de 1.03

livre par acre, ce qui est une production très élevée pour cette espèce. Nous sommes donc intéressés à maintenir cette bonne production tout en étudiant les facteurs qui la favorise.

En 1973, nous avons pêché ce lac au mois de novembre. Nous avons capturé 41 truites grises et toutes les truites avaient frayé. Les poids des captures s'échelonnaient de 413 - 1,652 grammes avec une moyenne de 867 grammes et les longueurs s'étendaient de 364 - 566 millimètres avec une moyenne de 464 millimètres.

L'étude des contenus stomacaux révéla:

24 estomacs vides

6 estomacs pleins d'insectes aquatiques

11 estomacs pleins de poissons et d'insectes aquatiques

Les poissons-proies furent identifiés et furent classés par ordre de fréquence dans les estomacs:

perchaude

corégone (Coregonus artedii)

lotte

truite grise

En ce qui concerne les insectes aquatiques, les trichoptères étaient

très fréquents. Nous avons trouvé aussi plusieurs sangsues. Les otolithes furent prélevées sur chaque truite grise mais nous ne les avons pas encore lues.

Dans les années qui suivront, nous poursuivrons notre étude pour trouver quelles classes d'âge sont prélevées par les pêcheurs.

Réf.: Dossier: Lac Normand, Parc Saint-Maurice

1.47 Pêche expérimentale et vérification de la concentration de mercure chez les poissons du Barrage Gouin et du lac Saint-Pierre

Un échantillonnage de poisson fut effectué au Réservoir Gouin et au lac Saint-Pierre dans le cadre de la détermination du taux de mercure des poissons de différents plans d'eau exploités pour la pêche commerciale.

L'étude en 1973 n'est attachée uniquement qu'aux espèces directement concernées par cette exploitation, soit le doré jaune (Stizostedion vitreum) et le grand brochet du nord (Esox lucius).

Au Réservoir Gouin, un hydravion fut utilisé tout au cours de ce travail, permettant ainsi une meilleure répartition des stations d'échantillonnage.

Le coût moyen d'opération ainsi trouvé, est de 5 dollars par poisson capturé. Ce coût tient compte de tous les frais inhérents à cet échantillonnage.

Notre échantillonnage du lac Saint-Pierre s'est effectué en prenant des poissons capturés par différents pêcheurs commerciaux. Une permission spéciale leur fut accordée à cette fin.

Les concentrations de mercure retrouvées chez les poissons recueillis lors des travaux dépassent toujours amplement le niveau de concentration toléré par le Gouvernement Canadien.

	No d'analyses de Hg	Résultats inacceptables (concentration en mercure > 0.54 ppm)
<u>Lac Saint-Pierre</u>		
Brochet	38	28
Doré	16	12
<u>Réservoir Gouin</u>		
Brochet	28	23
Doré	28	24

Nous voyons ici que pour les deux espèces mentionnées et aux deux endroits, la concentration de mercure est trop élevée pour en permettre la commercialisation. Il est aussi surprenant de constater que les spécimens du Barrage Gouin sont plus affectés que ceux du lac Saint-Pierre.

Nous possédons des résultats de concentration en mercure chez ces poissons du Réservoir Gouin et du lac Saint-Pierre depuis quelques années

et nous croyons qu'il serait superflu de vérifier à nouveau ces plans d'eau avant quelques années.

Réf.: Dossier: Pollution mercure (Barrage Gouin)

1.48 Rapport ichtvologique sur les réservoirs hydro-électriques de la Mauricie

A la demande de M. Gaston Turenne, directeur intérimaire des projets de Centrales de l'Hydro-Québec, nous leur avons transmis divers renseignements pertinents à l'étude écologique de leurs réservoirs hydro-électriques, compris dans notre district.

Les renseignements communiqués sont ceux se rapportant à la faune aquatique et plus particulièrement à l'exploitation de ces réservoirs par les pêcheurs.

Ainsi, le réservoir La Gabelle n'est pratiquement pas exploité par la pêche sportive alors que les réservoirs de Shawinigan et de Grand-Mère, dû à une meilleure accessibilité, supportent une grande intensité de pêche. La pêche sur ces 2 derniers réservoirs se pratique à l'année longue. Le réservoir Taureau est plus exploité dû aux fluctuations de niveau d'eau, le rendant ainsi impropre à la pêche.

Nous leur avons également communiqué l'inventaire ichtyologique des espèces présentes et d'autres renseignements de moindre importance leur seront référés le cas échéant.

1.49 Préparation d'un document de travail afin d'établir de nouvelles zones de pêche dans le district des Trois-Rivières

En vue d'une nouvelle répartition des zones de pêche, nous avons relevé les principaux bassins hydrographiques du district. De plus, nous avons compilé pour chaque bassin:

- 1- les espèces présentes: distribution, grosseur, date de fraie et potentiel de reproduction
- 2- l'accessibilité, le succès de pêche et la pression de pêche

Nous avons relevé 20 bassins hydrographiques principaux qui présentaient des conditions biologiques différents. Ce travail a été basé sur les informations recueillies auprès des clubs privés en 1970 ainsi que par les diagnoses écologiques effectuées par notre Service. De cette façon, nous avons pu extrapoler à partir d'informations provenant de près de 6,000 lacs répartis un peu partout dans notre district.

Réf.: Dossier: Zones de pêche.

1.410 Compte rendu du montage d'écailles et du prélèvement d'otolithes des poissons capturés au cours des pêches expérimentales

En 1973, nous avons monté des écailles de 43 ouananiches du lac au Sorcier dans le but de faire une étude sur la croissance de cette espèce. De plus, nous avons monté des écailles de 12 saumons kokanee provenant du lac Normand. Nous avons aussi prélevé les otolithes de 125 poulamons provenant

de Sainte-Anne-de-la-Pérade et de 41 truites grises provenant du lac Normand en vue de faire pour chaque cas, une étude de population.

Nous espérons que d'ici peu des courbes de croissances pourront être tracées pour ces espèces dans divers plans d'eau.

1.411 Préparation des cartes bathymétriques pour les lacs du district

Lorsque nous vérifions un lac, une facette très importante de la diagnose est la bathymétrie pour pouvoir tracer ensuite la carte bathymétrique.

En 1973, nous avons sondé 21 lacs du Parc Mastigouche, 6 lacs du Parc Saint-Maurice et 2 lacs publics. Ceci porte à 130 lacs le nombre de lacs dont nous avons la bathymétrie. De ces 130 lacs, seulement 67 sont disponibles au public car 63 ne sont pas encore imprimées.

Les cartes disponibles au public se répartissent comme suit:

43 lacs du Parc Saint-Maurice
19 lacs du Parc Mastigouche
5 lacs publics

Ces cartes bathymétriques sont distribuées au public surtout via les centres d'accueil et de réservations de nos deux parcs et notre bureau à Shawinigan. On trouvera en annexe la liste des lacs dont nous avons la carte bathymétrique.

1.412 Rapport sur le coût des tests physico-chimiques
d'hiver

Les tests physico-chimiques d'hiver sont très importants pour l'aménagiste. En effet, c'est l'hiver que nous voyons si un lac est véritablement propice au développement de la truite (i.e. oxygène dissous). Nous voulions savoir quel était le coût de ces tests. Nous avons donc considéré le coût d'opération des véhicules et des motoneiges en plus du coût de la main d'oeuvre et des frais de subsistance.

Il nous apparaît que le coût moyen par lac serait de \$51.50 et le coût moyen d'une station d'échantillonnage serait de \$31.50.

Réf.: Dossier: Coût des tests physico-chimiques d'hiver



LIEVRE D'AMERIQUE



TETRAS DE SAVANNE

2. Faune terrestre

2.0 Habitat

2.01 Projet d'aménagement faunique dans les aires d'hivernement d'orignal situés dans le Parc Saint-Maurice

Durant deux étés, des aménagements de ravages d'originaux ont été effectués au moyen de coupes silvicoles dans le Parc Saint-Maurice.

Ces travaux ont été interrompus cette année pour des raisons inconnues. Toutefois, nous continuons à vérifier la croissance de la matière ligneuse ainsi que la fréquentation par les originaux de ces endroits réaménagés.

Réf.: Dossiers: Ravage du lac Otter

Ravage du lac Thérèse

2.02 Inventaire terrestre de ravages d'originaux situés dans les Parcs Saint-Maurice et Mastigouche

Il est essentiel avant d'entreprendre des travaux d'aménagement, de bien connaître les différentes relations qui existent entre les originaux et leur habitat durant la période hivernale. Nous avons dans ce but, entrepris à l'hiver 1972-73 l'inspection de ravages dont 5 situés dans le Parc Mastigouche et 5 dans le Parc Saint-Maurice.

Près de 80% des quartiers inventoriés se localisaient dans des betulaies jaune - résineuses ou des sapinières à bouleau blanc. Dans presque tous les cas, la nourriture y est relativement abondante et est représentée par l'érable à épis, l'érable rouge, le noisetier à long bec ainsi que le sureau rouge. Le couvert coniféral est estimé d'une qualité moyenne, homogène éparse et se résume au sapin beaumier, à l'épinette noire et au cèdre.

Les conditions climatiques de l'hiver dernier, quoique quelque peu exceptionnelles, ont quand même conduit à des accumulations, en neige au sol, variant entre 35 et 45 pouces dans les parties découvertes. Dans les couverts de résineux denses ont a noté des accumulations s'échelonnant entre 20 et 30 pouces. Nous pouvons donc en conclure que les précipitations nivales n'ont que faiblement limité les orignaux dans leur déplacement.

Réf.: Vallée, J. et Bourbeau, D. 1973.

Rapport sur l'inventaire des ravages d'orignaux, hiver 1972-73,

Parcs Mastigouche et Saint-Maurice. Service de la Faune.

Rapport non publié, 34 pages.

2.03 Vérification du tracé proposé pour l'autoroute de la Rive Nord

Suite à une demande émanant du Ministère des Communications nous avons étudié le tracé proposé pour l'autoroute 40 dans la région de Eatiscan et de Sainte-Anne-de-la-Pérade.

Deux espèces fauniques semblaient à première vue les plus touchés soit le carard et le poulamon. Avec la collaboration de Michel Lepage biologiste au district de Montréal nous avons pu établir que le canard ne serait pas tellement affecté pour sa nidification mais serait peut-être plus affecté par la destruction de ses aires de repos à l'embouchure de ces deux rivières.

Quant au poulamon, nous avons recommandé d'effectuer les travaux tôt dans l'été pour les terminer au mois de septembre au plus tard et de ne pas mettre de piliers dans le lit de la rivière.

Suite à ces recommandations nous avons appris récemment que le tracé avait été reporté quelques milles en amont du tracé original, une décision sage qui permettra la sauvegarde des espèces menacées selon nous.

Réf.: Dossier: Autoroute 40

2.04 Collaboration avec l'U.O.A.M. à une étude de l'orignal et de son habitat par radio-télémetrie

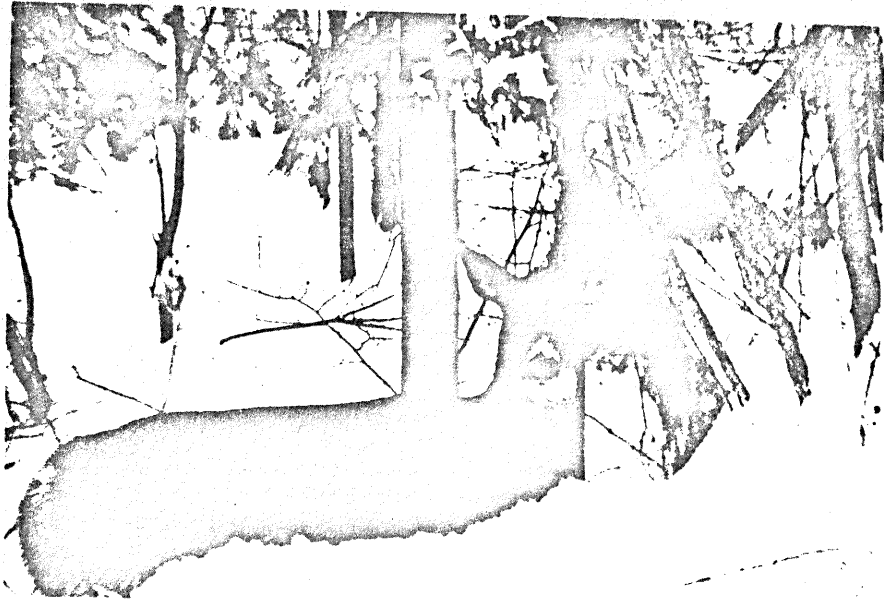
Afin de connaître avec précision l'utilisation des divers types de végétation par l'orignal tant au long de l'année, un projet d'étude qui utilise la télémetrie a été conçu. Dans ses grandes lignes, le projet comprend la capture d'un minimum de 6 orignaux dont 1 à l'automne 1973 et 5 durant l'hiver. Chacune des bêtes sera pourvue d'un radio attaché à un collet. Ils pourront être suivis par des antennes directionnelles installées sur un avion ou tenues à la main.

Malgré la quantité énorme de données qui peuvent être récoltées par la radio-télémetrie, la raison première de ce projet est de connaître, semaine après semaine, les divers types de groupements végétaux utilisés par l'orignal. Il s'agit alors de découvrir par des vérifications sur place du broutage, la raison et la période d'utilisation, la structure végétale et la composition floristique. De cette façon, il est possible d'évaluer la vitesse de changement des diètes. Parallèlement, d'autres observations des plus intéressantes peuvent être prises.

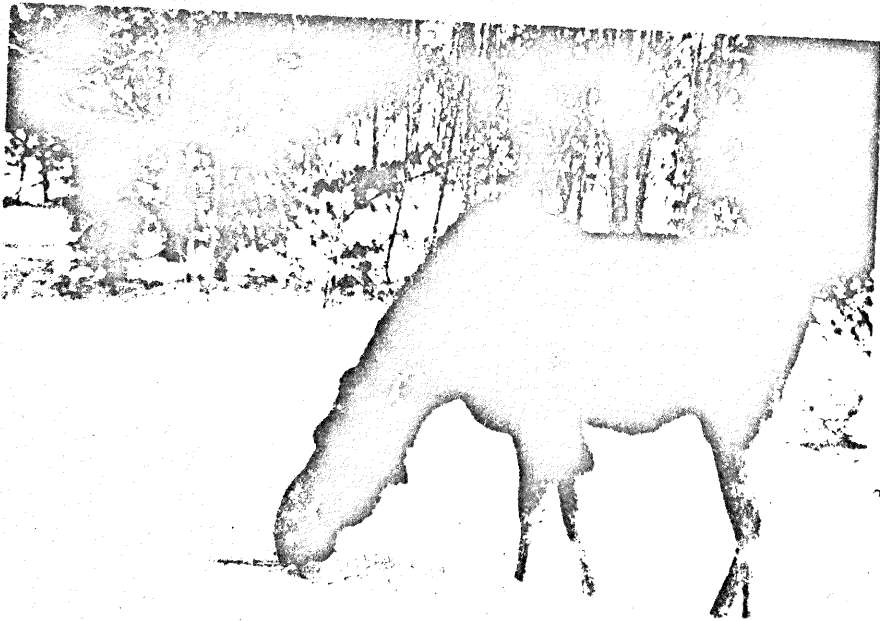
Au niveau du district, le rôle du Service de la Faune est d'assister de par son expérience, sa présence physique et ses connaissances du terrain, les dirigeants de ce projet et ce, dans la mesure où le travail normal du district n'est pas entravé.

Nous croyons que le présent projet constitue une étude intéressante et valable dans ce domaine mais difficilement réalisable dans les conditions actuelles. Pour atteindre les buts déjà soulignés, les intéressés devront apporter une participation physique beaucoup importante et employer des moyens plus élaborés tel l'hélicoptère, à la réalisation de ce travail, qu'ils ne l'ont fait jusqu'à présent.

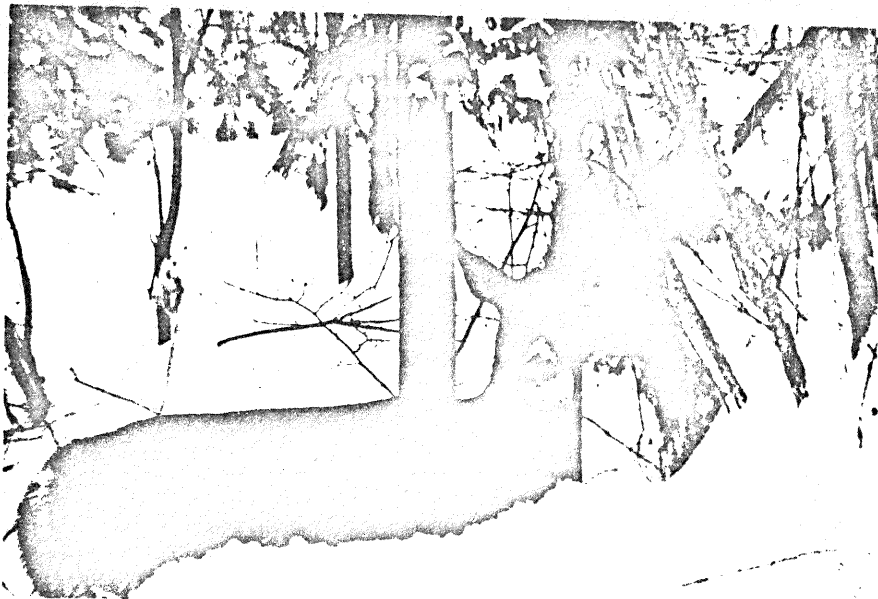
Nous avons pu constater au cours de ces travaux que dans le secteur choisi, la forte densité des peuplements forestiers et la trop faible épaisseur de neige étaient les obstacles majeurs à la capture des orignaux,



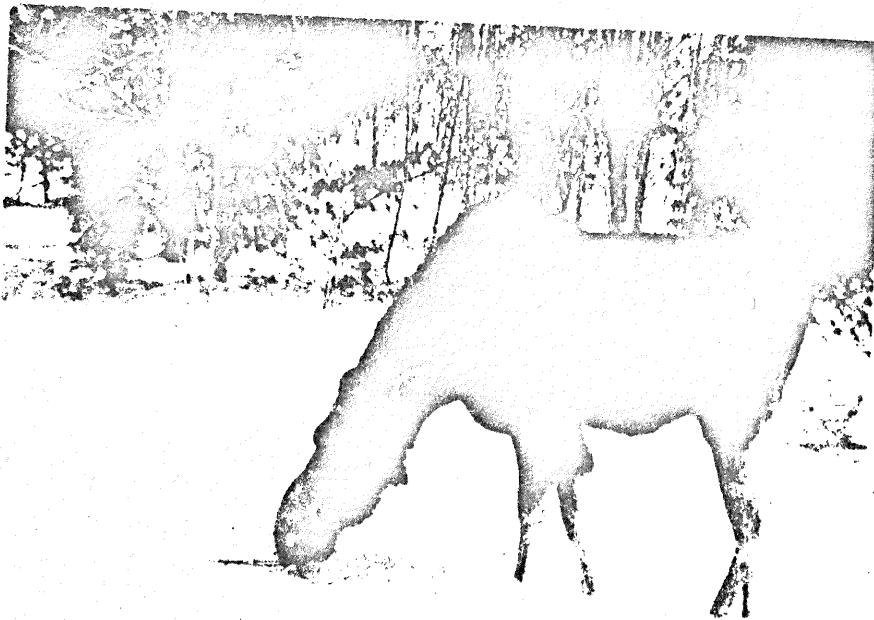
CHEVREUIL DANS SON RAVAGE



ORIGINAL



CHEVREUIL DANS SON RAVAGE



ORIGINAL

D'autre part, nous avons décelé 3 régions où la concentration semble plus élevée affichant des valeurs variant de 0.2 à 0.5 cerfs / mi.².

Ce travail combiné avec des inventaires terrestres permettra de mieux orienter les travaux d'aménagement de l'habitat et nous guidera vers une exploitation rationnelle de notre cheptel.

Une deuxième phase d'inventaire a été prévue le long du Saint-Maurice en 1974, ce qui alors nous permettra de décider des politiques à suivre concernant une chasse éventuelle de ce cervidé.

Réf.: Vallée, J.; Poitras, C.; Guibert, F. 1973.

Inventaire du cervidé dans le secteur Sud de la Mauricie.

Service de la Faune. Rapport non publié. 8 pages.

2.11 Estimation du nombre de chevreuil dans une aire hivernale, par la méthode de dénombrement des tas de crottin

A la suite des inventaires aériens des aires d'hivernement du chevreuil dans la portion Sud du district de la Mauricie, il nous est apparu que l'interprétation des résultats obtenus s'avérait difficile. En effet, le cerf de Virginie étant en Mauricie dans un territoire peu propice à cette espèce, il nous apparut osé d'utiliser les groupements moyens provenant de régions à chevreuil comme l'Outaouais et les Laurentides.

Considérant ces faits il fut décidé de tenter d'en arriver à l'estimation des groupements moyens de chevreuil pour la région concernée par le biais d'un dénombrement des tas de crottin effectué dans quelques ravages.

Pour amorcer les travaux dans ce domaine notre attention se porta sur un ravage considéré de taille moyenne. Cette aire hivernale d'une superficie approximative de 0.2 mi.² fut échantillonnée à un taux de 2%. C'est donc dire que près de 230 places échantillons de 0.01 acre, distribuées au hasard, furent inventoriées.

Compte tenu des dimensions relativement réduites du ravage étudié, les résultats conduisant à une estimation de 7 bêtes nous apparaissent réalistes.

Afin de poursuivre les buts fixés d'autres travaux de ce genre devront être mis sur pied dans les années à venir.

Réf.: Dossier: Cerf de Virginie, Ravage du lac Claire, Dénombrement des tas de crottin.

2.12 Dénombrement des mâles tambourinant chez la gélinotte huppée dans les Parcs Saint-Maurice et Mastigouche

A chaque année, la chasse à la gélinotte huppée prend de plus en plus d'importance dans les parcs de la Mauricie. L'automne dernier, quelques milliers de chasseurs ont visité les Parcs Mastigouche et Saint-Maurice dans le but de pratiquer ce sport. Il est donc important pour nous de

connaître les densités relatives de la gélinotte huppée ainsi que les différents paramètres agissant sur l'abondance de cette espèce. Dans chacun des territoires, 3 routes de 10 milles furent choisies et la méthode décrite par Petraborg et al (1953) fut appliquée intégralement.

Dans le Parc Mastigouche, les travaux de ce genre ont été effectués pour la première fois cette année. Les résultats sont très intéressants puisqu'ils révèlent un indice d'abondance d'environ 50 gélinottes par mille carré.

Dans le Parc Saint-Maurice, le dénombrement de cette année indique une diminution du nombre de gélinotte / mi.² par rapport à l'année précédente. En effet, de 52.0 gélinottes / mi.² qu'elles étaient en 1972, la densité en 1973 n'est plus que de 38.0 gélinottes / mi.². Cette diminution marquée entraîne inévitablement une diminution dans le succès de chasse de l'automne dernier.

Nous pouvons facilement conclure que cette méthode d'évaluation possède un fort degré de précision et nous croyons devoir continuer dans les années subséquentes.

Réf.: Vallée, J. 1973. Dénombrement des mâles tambourinant chez la gélinotte huppée. Service de la Faune. Rapport non publié.
5 pages.

2.13 Projet d'inventaire faunique, en collaboration avec la C.I.P. d'un territoire public ayant subi des exploitations forestières

Faisant suite aux travaux entrepris l'an dernier à proximité de La Tuque, nous avons effectué cette année un dénombrement des mâles tambourinant chez la gélinotte huppée et ce, en fonction des diverses assiettes de coupes. Le but de ce travail était de déterminer l'influence possible de l'exploitation forestière sur les populations de gélinotte et ceci en fonction de l'année d'exploitation.

Par suite de la répartition des territoires de coupes ainsi que l'accessibilité à chacun d'eux, nous avons quelque peu modifié la méthode décrite par Petraborg et al (1953) l'adaptant aux circonstances.

Les résultats, quoique non concluants, indiquent une densité plus importante de gélinotte / mi.² en rapport avec l'ancienneté des exploitations. En effet, on retrouve la densité maximale dans le territoire exploité en 1967-68 (53.0 gélinottes / mi.²) alors que le dernier territoire à être exploité, c'est-à-dire en 1970-71 affiche la densité minimale (17.0 gélinottes / mi.²).

Certes ces premiers résultats ne nous permettent pas d'apporter des conclusions valables mais nous croyons qu'ils sont suffisamment interrogatifs pour justifier la poursuite de ces travaux.

Réf.: Dossier: Gélinotte huppée, Dénombrement des mâles tambourinant,
La Tuque 1973.

2.2 Exploitation et enregistrement

2.20 Opération des stations de recensement de la gélinotte huppée dans les Parcs Saint-Maurice et Mastigouche

Depuis 3 ans maintenant, le Service de la Faune, district de la Mauricie a établi des stations de recensement pour la chasse au petit gibier afin de recueillir des données biologiques concernant la gélinotte huppée et le lièvre. Ces données servent à étudier la population et analyser les résultats de chasse.

Cette année nous avons opéré deux stations de recensement situées aux accès principaux des Parcs Mastigouche et Saint-Maurice. Nous avons prélevé sur chaque gélinotte recensée par nos techniciens, une aile et quelques plumes du croupion afin de procéder à l'identification de l'âge et du sexe. Quant au lièvre, les yeux ont été prélevés pour être âgés à Québec. Nous avons de plus noté, pour chaque groupe de chasseurs, la durée de leur chasse et le poids de chaque spécimen récolté ainsi que les contenus stomacaux.

Le Parc Mastigouche a accueilli cette année près de 2,000 chasseurs pour un prélèvement d'environ 1,800 gélinottes. L'effort de chasse a légèrement augmenté cette année par rapport à ce qu'il était en 1972 passant de 4.85 heures / chasseur à 5.94 heures / chasseur. Une centaine de lièvres ont aussi été enregistrés.

Le Parc Saint-Maurice a pour sa part accueilli un peu plus de 400 chasseurs qui y ont abattu près de 600 gélinottes. L'effort de chasse fourni cette année est, comme dans le premier cas, supérieur à la même statistique l'an dernier.

Les dénombrements de mâles tambourinants effectués le printemps dernier dans les deux parcs indiquaient une baisse importante de l'indice d'abondance concernant la gélinotte huppée. Il fallait donc s'attendre à une diminution du succès de chasse cet automne et à une augmentation de l'effort. De fait, le succès de chasse, dans le Parc Mastigouche, est passé de 1.4 (1972) à 0.9 perdrix / chasseur alors que dans Saint-Maurice cette même statistique diminua de 2.3 (1972) à 1.5 perdrix / chasseur cette année.

Réf.: Garceau, C. 1973. Rapport sur la chasse au petit gibier dans les Parcs Saint-Maurice et Mastigouche. Service de la Faune. Rapport non publié.

2.21 Vérification de l'abondance des oiseaux migrateurs ainsi que du succès des chasseurs durant la saison de chasse 1973

Le district des Trois-Rivières couvre une portion du Saint-Laurent très propice à la chasse aux oiseaux migrateurs.

Suite à une demande de Dough Heyland biologiste, nous avons suivi en coopération avec le Service de la Conservation les arrivées et départs de

la sauvagine dans ce secteur ainsi que leur abondance relative à chaque semaine de la chasse.

Nous transmettions les informations par téléphone chaque lundi à monsieur Heyland. Ces informations étaient alors retransmises à travers toute l'Amérique par une revue spécialisée.

Il faut mentionner encore une fois que l'aide apportée par les agents de Conservation a été des plus essentielles à la réalisation de ces nouvelles que nous jugeons des plus intéressantes pour nos chasseurs.

2.22 Chasse contrôlée à l'orignal, Parc Saint-Maurice

L'inventaire aérien effectué en 1970-71 (Guibert - Potvin 1971) révèle une population pour les 120 mi.² concernés d'environ 90 orignaux. Nous avons alors décidé de fixer un quota théorique qui se veut conservateur, soit en fait 14 bêtes. La moyenne de succès, en ne faisant pas appel à l'expérience de guides, étant généralement de 40%, nous pouvions donc accepter à l'intérieur du parc environ 30 groupes de chasseurs.

Les 30 groupes se présentèrent à la station de recensement du parc. Cinq (5) groupes réussirent à abattre un orignal pendant les 15 jours de chasse active et ce, pour un succès de 16.6%. L'effort déployé par les groupes chanceux correspond à 2.40 jours / chasseurs / orignal. Par ailleurs, considérant l'ensemble des chasseurs et le nombre de bêtes abattues, l'effort produit par orignal tué correspond à 27.4 jours / chasseurs.

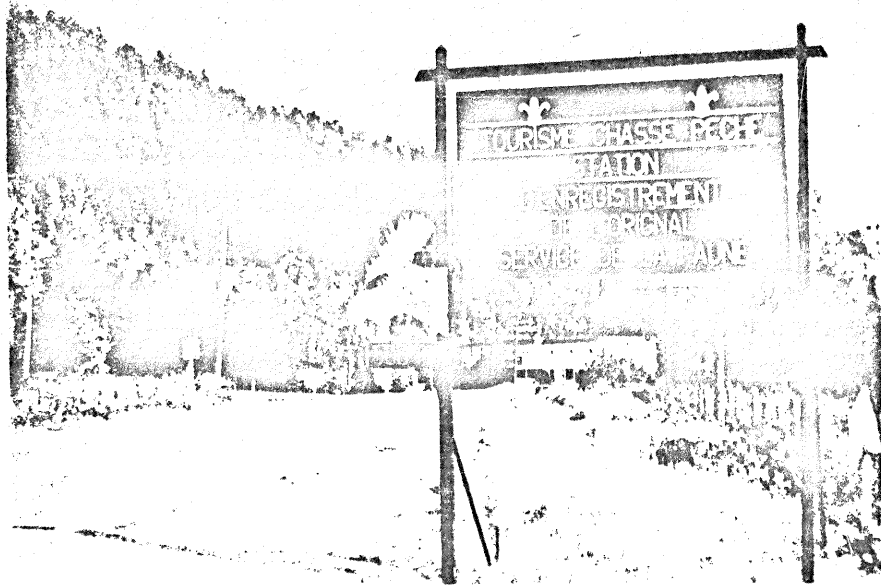
Le succès obtenu cette année ne reflète en rien le potentiel cynégétique de ce parc mais est la conséquence directe du manque d'entente du Service des Parcs et des exploitants forestiers.

En effet, l'exploitation forestière de par son transport et sa coupe occupe à cette époque de l'année plus de la moitié de la superficie du parc. De sorte que très souvent, il nous est impossible d'utiliser certaines portions du parc qui sont excellentes pour la chasse à l'orignal. Parfois certains secteurs sont complètement éliminés par suite de quelques journées de camionnage qui pourraient être effectuées à un autre moment s'il y avait entente entre le Service des Parcs et les Concessionnaires.

Réf.: Vallée, J. 1973. Chasse contrôlée à l'orignal, Parc Saint-Maurice. Service de la Faune. Rapport non publié. 10 pages.

2.23 Chasse contrôlée à l'orignal dans le Parc Mastigouche

Depuis sa fondation en 1971, le Parc Mastigouche accueillait cette année ses premiers participants à une chasse contrôlée à l'orignal. Des quelques 700 mi.² que couvre le parc, plus de la moitié, soit environ 400 mi.² furent utilisés pour la formation de zones de chasse. A l'hiver 1972-73, par suite d'un inventaire partiel, la densité moyenne fut évaluée à environ 1.0 orignaux / mi.². Il a donc été décidé de fixer un quota théorique de 40 orignaux, ce qui représente un prélèvement d'environ 10%.



STATION D'ENREGISTREMENT
DE L'ORIGINAL



Considéré dans l'ensemble, nous avons obtenu cette année un succès de chasse de 37.5%, c'est-à-dire 15 groupes chanceux sur une possibilité de 40. L'effort déployé par les groupes chanceux, pour abattre un orignal, correspond à 3.93 jours / chasseur / orignal. Par ailleurs, en considérant tous les groupes, l'effort produit par orignal tué correspond à 18.8 jours / chasseurs.

Soulignons que la chasse à l'orignal fut cette année un réel succès dans le Parc Mastigouche et que les quelques modifications que les Services des Parcs et de la Faune se proposent d'y apporter pour la prochaine saison en améliorera certainement la qualité.

Réf.: Vallée, J. 1973. Chasse contrôlée à l'orignal, Parc Mastigouche. Service de la Faune. Rapport non publié. 15 pages.

2.24 Chasse semi-contrôlée à l'orignal dans la Réserve de la Haute-Mauricie

La Réserve de la Haute-Mauricie occupe la portion Nord du district de la Mauricie et couvre une superficie d'environ 8,000 mi.². A l'automne 1973, 120 territoires de chasse furent mis à la disposition des 360 groupes chasseurs qui ont été sélectionnés par tirage électronique des 445 applications qui nous sont parvenues. A l'intérieur de son territoire, chaque participant bénéficie de tous les privilèges que stipule son permis de chasse à l'orignal.

Le nombre de bêtes récoltées dans le territoire de la Haute-Mauricie s'élève à 269 dont 106 sur les territoires décernés par la Compagnie Internationale de Papier. L'âge moyen de ces orignaux a peu varié par rapport à l'an dernier affichant cette année une valeur de 3.3 ans. L'effort moyen déployé par les chasseurs, pour abattre un orignal, correspond à 4.93 jours / chasseur / orignal pour un succès de 10% par permis ou de 34% par groupe de chasseurs, un succès comparable à ceux obtenus dans nos autres parcs sans guide.

La Réserve de la Haute-Mauricie de par son système offre une possibilité additionnelle dans l'éventail des chasses organisées dans les différents parcs et réserves et ce, à des coûts très modestes. Le succès évalué par le nombre d'appliquants s'avère très satisfaisant et nous désirons continuer selon cette formule l'an prochain.

Réf.: Dossier: Réserve Haute-Mauricie, Chasse à l'orignal, 1973.

2.25 Rapport en cours sur l'exploitation de l'orignal en Mauricie de 1966 à 1972, orignaux abattus dans les clubs privés

Le district de la Mauricie a commencé à recueillir des données sur les orignaux abattus au cours de la chasse dès 1964.

Au cours de l'année 1970, nous avons mis sur fiche du gros gibier tous les orignaux abattus et enregistrés en Mauricie depuis 1966 soit plus de 4000 bêtes.

Ces données ont été analysées de diverses façons par Christian Potvin et moi-même dans le but de trouver des corrélations entre les succès de chasse et les divers paramètres pris lors des enregistrements soit le rapport des sexes, l'âge moyen, la proportion des veaux ou de un an et demi (1 1/2).

Ce travail est toujours en cours et devrait se terminer au cours de l'année prochaine.

2.26 Résultats généraux obtenus à la suite de l'enregistrement de l'orignal durant la saison de chasse 1973 en Mauricie

Cette année encore, le Service de la Faune opérait dans le district de la Mauricie 3 stations de recensement du gros gibier. La première station était située à St-Roch-de-Mékinac à l'intersection des routes 19 et 27 et fut en opération du 29 septembre au 22 octobre inclusivement. Les 2 autres stations furent opérées à l'intérieur des cadres d'une chasse contrôlée à l'orignal dans les Parcs Saint-Maurice et Mastigouche.

Un grand total de 409 bêtes ont été recensées cette année par le Service de la Faune dans l'une ou l'autre de ces stations. La compilation et l'interprétation de résultats nous révèlent une population d'originaux à structure d'âge relativement jeune comme l'an dernier mais ne provoquant pas de changements dans l'âge moyen du cheptel. Une diminution de l'ordre de 4% est à noter dans le nombre de femelles suitées cette année par rapport à 1972.

Le Service a entrepris cette année une étude visant à déterminer le taux de parasitisme de différents organes chez l'orignal. Les résultats (nombre d'organes examinés, 200) indiquent un taux inférieur à 20% et dans la majorité de ces cas les infections sont bénignes.

Dans l'ensemble, nous pouvons conclure que les résultats de chasse de cette année sont comparables à ceux de l'an dernier.

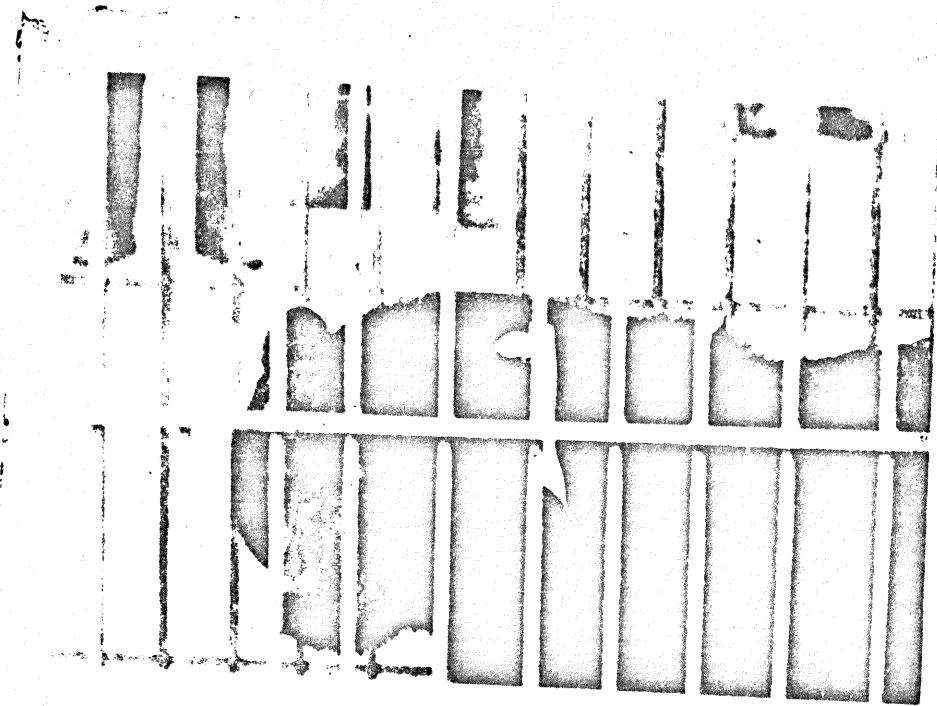
Réf.: Vallée, J. 1974. Chasse à l'orignal, station de recensement de St-Roch-de-Mékinac. Service de la Faune. Rapport non publié. 16 pages.

2.3 Prédation

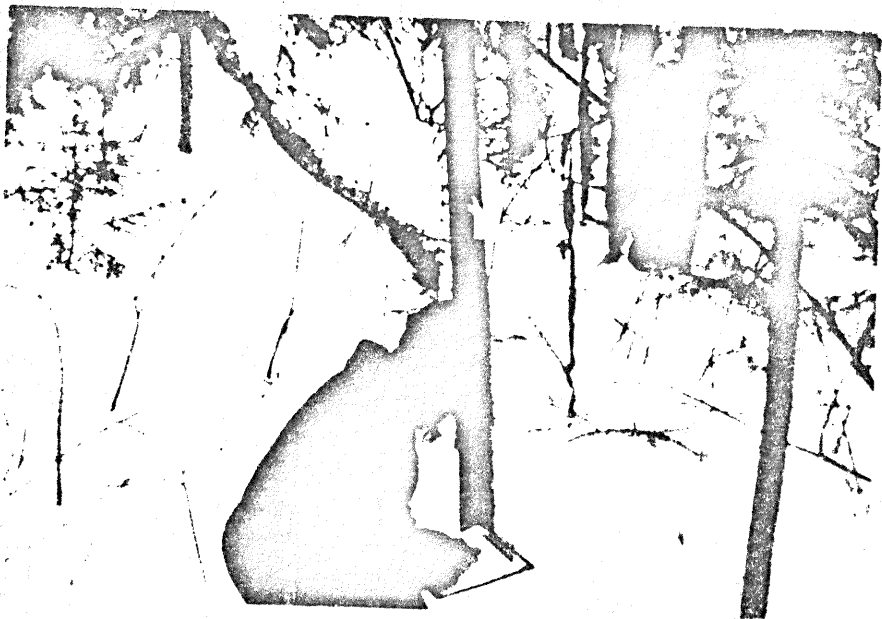
2.30 Prédation chez nos populations de cervidés

Avec l'avènement de la motoneige qui a permis une circulation plus intense dans la forêt et d'autre part l'information obtenue par la publicité, la mortalité d'hiver chez nos populations de cervidés semble plus apparente. Des observations plus nombreuses de la part du public concernant des cas de prédation, nous parviennent à chaque période hivernale.

Pour chaque bête trouvée, la fiche du gros gibier complétée par l'agent de Conservation est envoyée à nos bureaux, afin de permettre l'évaluation de chaque cas de prédation et d'intervenir si nécessaire au contrôle des prédateurs concernés. C'est également l'agent de Conservation qui procède



OURS ETIQUETE



MESURE DE LA NEIGE DANS UN RAVAGE

habituellement à la récolte de la mâchoire inférieure et du fémur de chaque bête abattue.

Cette année, 18 cervidés ont été rapportés soit 3 orignaux et 15 chevreuils. Les causes apparentes de mortalité chez le chevreuil se répartissent comme suit: 10 chevreuils morts par prédation, 3 par accident de chemin de fer, 1 par braconnage et 1 de cause inconnue. Chez l'orignal, 2 sont morts par suite de prédation et 1 par suite de braconnage.

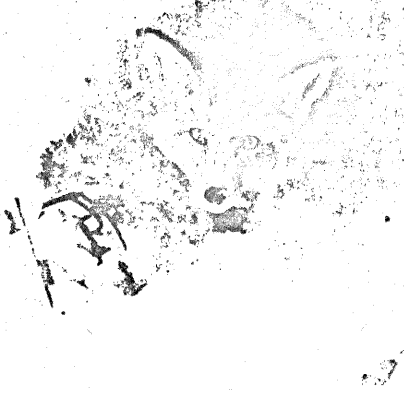
Nous pouvons conclure qu'encore cette année, la prédation ne semble pas un facteur important chez les cervidés en Mauricie et qu'un contrôle des prédateurs ne peut se faire efficacement qu'à quelques endroits particuliers et en regard du chevreuil uniquement.

Réf.: Dossier: Prédation

2.31 Contrôle de l'ours

Régulièrement à chaque été, nous recevons des plaintes au sujet d'ours rôdant près des terrains de campint et des camps forestiers. Ces ours représentant un danger pour les estivants et les employés forestiers, les autorités concernées se voient dans l'obligation d'éloigner ces bêtes.

C'est le Service de la Faune qui présentement capture ces ours et procède par la même occasion à leur marquage. On peut ainsi suivre leur déplacement et reconnaître les individus trop souvent impliqués.



RENARD PRIS AU PIEGE



COYOTE PRIS AU PIEGE

Chaque ours capturé est transporté habituellement dans une région située à plus d'une vingtaine de milles de l'endroit initial, espérant ainsi éloigner l'intrus.

Un nombre total de 19 ours ont ainsi été marqués depuis 5 ans, dont 6 furent recapturés jusqu'à présent.

Cette année les plaintes ont été beaucoup plus rares que l'an dernier et nous avons eu à intervenir à très peu de reprises.

2.32 Activités reliées au contrôle des animaux prédateurs chez les animaux de ferme

Conjointement avec le Ministère de l'Agriculture, le Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche effectue le contrôle des prédateurs chez les animaux de ferme. Ce contrôle se veut à la fois de protection, de prévention et d'apaisement.

Toute plainte est d'abord acheminée au Ministère de l'Agriculture qui procède à une enquête et la transmet par la suite au Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche qui, s'il le juge à propos, voit au contrôle des prédateurs concernés.

Cette année un trappeur permanent et deux trappeurs occasionnels ont participé à ce contrôle des prédateurs.

D'après les plaintes reçues, les prédateurs ont tué 7 veaux, 1 génisse,

une (1) vache, 51 moutons et 3 dindes. Nous avons reçu également 7 plaintes concernant des dommages causés dans les champs de maïs.

Les seuls engins utilisés par les trappeurs ont été les collets et les pièges sans utilisation de poison, conformément à la politique de notre Ministère. Il y a eu 19 coyotes, 82 ratons laveurs, 6 chiens errants, 7 mouvvettes, 27 renards roux, 1 ours et 1 chat errant capturés par suite du contrôle des animaux prédateurs.

De 7 à 8 pièges en moyenne étaient en opération par trappeur, alors que les collets opéraient en nombre de 10 à 11 par trappeur. L'effort - trappage pour la capture d'un coyote fut de 250 heures dont 83 heures de travail rémunéré alors que pour le raton laveur, l'effort - trappage fut de 60 heures dont 19 heures de travail rémunéré. Un salaire global de \$4,500. a été versé exclusivement au trappage, ceci incluant les dépenses de voyage.

Nous recommandons que se poursuive le contrôle des animaux prédateurs des animaux de ferme et que l'enquête effectuée auprès des plaignants soit exécutée par le Service de la Faune.

Pour 1974, nous recommandons aussi que ces enquêtes indiquent entre autre, le lieu des abats avec exactitude afin de déterminer si possible certaines constantes qui nous permettraient de connaître un peu mieux le mode d'opération de ces carnivores en ce qui regarde l'abattage des moutons

en particulier afin, éventuellement, de conseiller les cultivateurs qui possèdent des troupeaux en pâturage.

Nous recommandons aussi d'étudier l'effet des dépotoirs qui peut-être constituent le facteur le plus important permettant la survie de ce prédateur.

Réf.: Dossier: Prédation

2.33 Etude sur le loup et le coyote

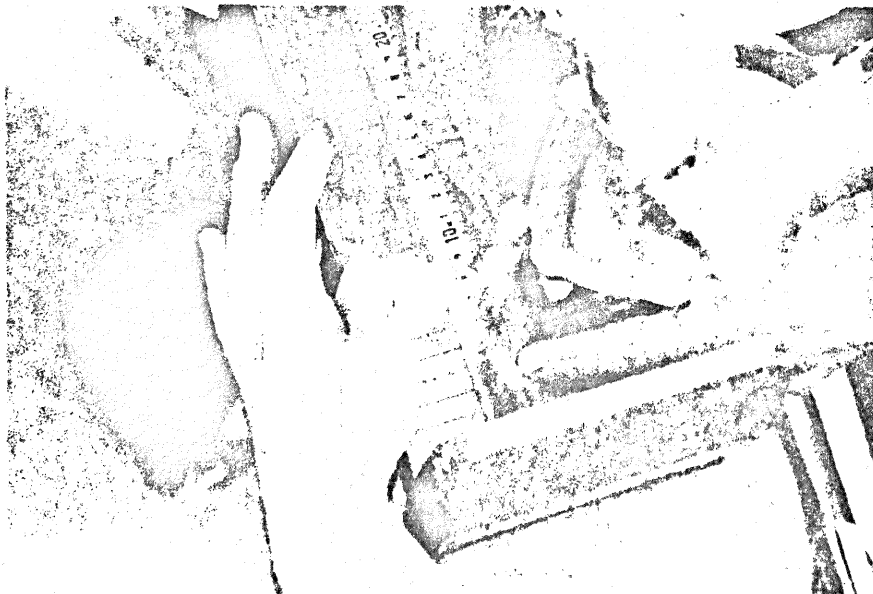
Afin d'augmenter nos connaissances sur la prédation du loup et du coyote en ce qui regarde le chevreuil et surtout l'orignal, une étude a été entreprise dans les Parcs Saint-Maurice et Mastigouche au cours de l'hiver 1973.

Ce travail consistait surtout à noter des tracés des prédateurs et d'enregistrer les abats le long de pistes de motoneiges prédéterminées. Les agents de Conservation ont aussi été employés à ce travail. En même temps, quelques collets et pièges ont été installés pour capturer quelques spécimens de loup.

Cette étude nous a appris que la prédation sur l'orignal était négligeable du moins dans les conditions de neige qui ont prévalu cet hiver.



LIEVRE ETIQUETE



MESURE DE LA PATTE D'UN LIEVRE

De plus, nous avons réalisé que le coyote envahi de plus en plus nos forêts à tel point que leur nombre semble de beaucoup supérieur à celui de Canis lupus dans Mastigouche et Saint-Maurice.

Réf.: Dossier: Prédation

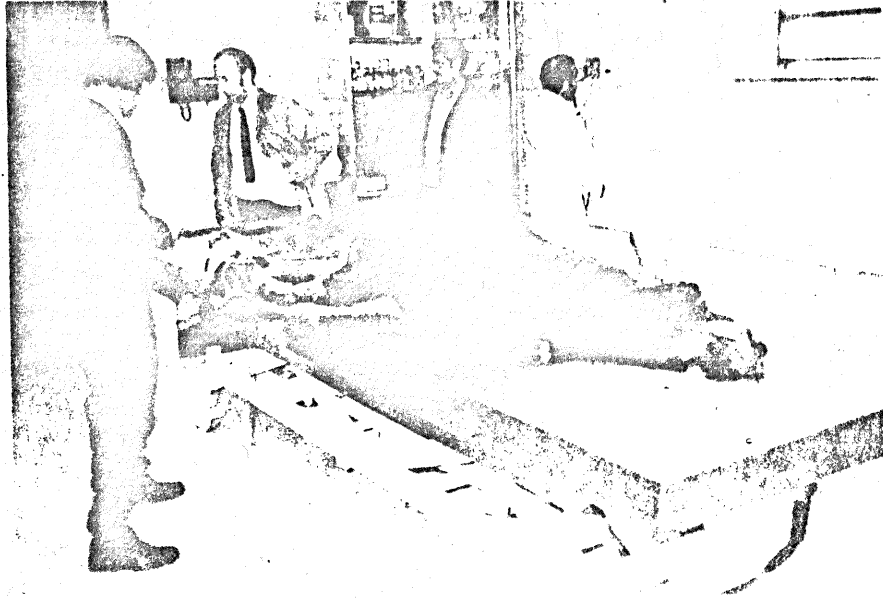
2.4 Recherche et divers autres travaux en faune terrestre

2.41 Etude de la population du lièvre d'amérique, Parc Saint-Maurice

Nous avons entrepris cette étude dans le but de déterminer l'importance des fluctuations annuelles de densité au sein des populations de lièvre. Simultanément, ce travail nous a permis d'obtenir certains renseignements quant à la structure de la population. Ce travail fut effectué selon la technique de détermination d'âge et de sexe décrite par Keith et al (1968).

Cette année, le nombre de cages opérantes fut porté à 40 soit le double de l'an dernier. De plus, nous avons modifié la distance entre les cages portant celle-ci à 100 mètres. Les travaux ont été effectués à la même époque de l'année qu'en 1972 et au même endroit et ce pour une période de travail de 4 semaines.

Nous estimons, dans l'aire étudiée, une densité d'environ 240 individus / mi.² comparativement à 300 l'an dernier. Le sexe-ratio correspond



AUTOPSIE D'UN ORIGINAL



à peu de chose près à celui de l'an dernier puisqu'on l'évalue cette année à 58%. Par ailleurs, le pourcentage de juvéniles au sein de la population varie entre 25% et 35% alors qu'il se chiffrait à près de 60% en 1972. A ce stage, nous pourrions émettre l'hypothèse d'une diminution de densité de population pour l'été 1974 puisque la majeure partie du segment à potentiel reproducteur de cette année ne constitue que 35% de la population.

Nous nous devons de plus de porter à votre attention que nous avons recapturé cette année 3 spécimens que nous avons marqué à l'été 72. Ces recaptures représentent 15% des spécimens étiquetés l'été précédent.

Réf.: Dossier: Lièvre, étiquetage, 1973.

2.42 Autopsies pratiquées au cours de l'année 1973

L'état de santé de nos populations animales est souvent lié étroitement aux parasites susceptibles de se retrouver chez ces mêmes populations. Certains parasites inhibent complètement ou en partie le comportement habituel de leur hôte.

Le parasitisme nous est facilement révélé par l'autopsie. L'autopsie peut également révéler des causes de mortalité toutes aussi importantes soit les malformations physiques, les maladies, la sous-alimentation, accident, etc... Elle révèle aussi une information indispensable à tout

aménagiste, soit le régime alimentaire de la bête étudiée.

Nous collaborons étroitement avec le Dr J.-L. Fréchette pathologiste à l'Ecole de Médecine Vétérinaire de Saint-Hyacinthe, afin de mieux connaître l'amplitude physiologique et écologique des différents parasites retrouvés chez notre cheptel. (Voir Annexe VII).

De nombreux échantillons lui sont envoyés régulièrement. Cet échantillonnage est recruté parmi les nombreux spécimens recueillis lors de travaux spécifiques tels que le contrôle des prédateurs et les chasses contrôlées à l'orignal et au petit gibier.

Nous avons pu autopsier ainsi 14 coyotes, 1 loup, 9 chevreuils, 3 cri-gnaux, 12 castors, 9 canards, 3 renards, 2 ratons laveurs, 1 chien errant et 1 chat.

Tous ces spécimens permettent de recueillir des données morphométriques très utiles lors de différents travaux et en l'occurrence notre travail sur la prédation du loup et du coyote.

2.43 Etude sur le contenu stomacal et la morphologie du coyote et du loup en Mauricie

Considérant qu'il n'y a eu aucune étude publiée concernant le régime alimentaire du coyote au Québec, nous avons entrepris dans le cadre d'un programme de contrôle des prédateurs des animaux de ferme, d'examiner les contenus stomacaux des bêtes capturées.

Les spécimens examinés (80) furent capturés au cours des années 1971-72-73 dans les régions rurales de Shawinigan. L'examen macroscopique des estomacs de coyote révéla une diète alimentaire très diversifiée. Nous avons relevé dans 50% des cas un bol alimentaire constitué par différentes espèces de mammifères. Les oiseaux (tant domestiques que sauvages) figuraient pour 20% de la diète.

Il est à noter que les végétaux et les insectes constituent une part importante du régime alimentaire de ce carnivore. En effet, plus de 15% des estomacs contenaient de la matière végétale et 5% des restes d'insectes. Ce type d'examen ne nous a pas permis de déterminer la nature du contenu stomacal pour 15% des spécimens.

Les mesures morphométriques indiquent que la taille moyenne de notre coyote est plus élevée que ce que nous voyons dans la littérature.

Réf.: Dossier: Prédation

2.44 Etude de l'augmentation du poids des perdrix du début à la fin de la saison de chasse

Les stations de recensement du petit gibier ont également donné l'opportunité aux techniciens du Service de la Faune de peser 1,761 gélinottes au cours des saisons de chasse de 1971-72. Le but premier dans l'étude de ce paramètre fut de comparer le poids des oiseaux immatures à celui des

oiseaux matures au cours de la saison de chasse afin de mieux déterminer et justifier les dates d'ouverture des saisons de chasse à la gélinotte.

Les résultats indiquent que durant les saisons de chasse de 1971-72, le poids moyen des oiseaux immatures subissait une variation de 42.0 grammes (environ 1.5 onces) entre la première semaine (20 septembre) et la dernière (4 novembre) semaine de chasse. Chez les oiseaux matures, la même statistique a une valeur moyenne de 29 grammes (environ 1 once).

D'autre part, soulignons que le poids moyen (environ 18 onces) des juvéniles évalué durant toute la période de chasse affiche une valeur inférieure de 88.0 grammes (environ 3 onces) à celui des adultes (environ 21 onces).

De par ces résultats, nous pouvons affirmer que les dates d'ouverture des saisons de chasse ne sont pas trop hâtives (en Mauricie). En effet, nous avons observé une différence d'à peine 1.5 onces dans le poids moyen des juvéniles entre l'ouverture et la fermeture de la saison de chasse, ce qui est négligeable.

Réf.: Dossier: Gélinotte huppée, poids.

2.45 Vérification d'une mortalité de canards de la Baie de Gentilly dans le fleuve Saint-Laurent

La pollution des cours d'eau est monnaie courante dans tous les milieux

exploités par l'homme. De nombreuses plaintes nous parviennent à chaque année concernant des mortalités de poissons et d'oiseaux aquatiques, due à la détérioration des cours d'eau.

L'Industrie Chevaline de Jean Demers Incorporé à Gentilly dans le comté de Nicolet est un cas typique de pollution due à l'exploitation industrielle. Cette industrie déversait chaque semaine ses eaux usées, résultant de l'abattage de plusieurs chevaux (une centaine) dans un tributaire du fleuve Saint-Laurent.

Deux canards ont été trouvés morts près de ces lieux, d'où la crainte d'une épizootie du canard pour cette région qui comporte un taux d'exploitation élevé pour la chasse à la sauvagine.

Ce milieu étant "propre" aux maladies virales, un avis a été adressé à la Régie des Eaux afin de prendre des mesures adéquates pour pallier à cette situation.

Réf.: Dossier: Pollution



HERBIER



3. Travaux d'intérêt général

3.1 Organisation d'un herbier

Nous avons poursuivi cette année les travaux déjà entrepris l'an dernier dans ce domaine en additionnant un nombre imposant de plantes à la collection déjà existante et en débutant le montage de l'herbier sur diapositives.

A la centaine de plantes recueillies antérieurement se sont ajoutés environ 500 spécimens au cours de cette année, ce qui nous donne un grand total de 700 plantes groupant 62 familles, 148 genres et 197 espèces.

De ces spécimens, un certain nombre sera envoyé à l'Université de Sherbrooke pour échange et vérification. Nous croyons pouvoir échanger avec cette institution environ de 200 à 300 plantes montées. Le montage des planches ou des spécimens en milieu naturel sur diapositives n'est qu'à son début et déjà nous comptons plus de 30 exemplaires différents.

Les résultats obtenus sont plus que satisfaisants car nous remarquons déjà une identification plus rapide et précise des spécimens par les techniciens du Service. Nous continuerons la collection avec plus d'ampleur dans le futur, tant dans la cueillette et l'échange que dans l'impression sur diapositives.

Réf.: Dossier: Herbier 1973.

3.2 Collection des rameaux d'arbres en hiver

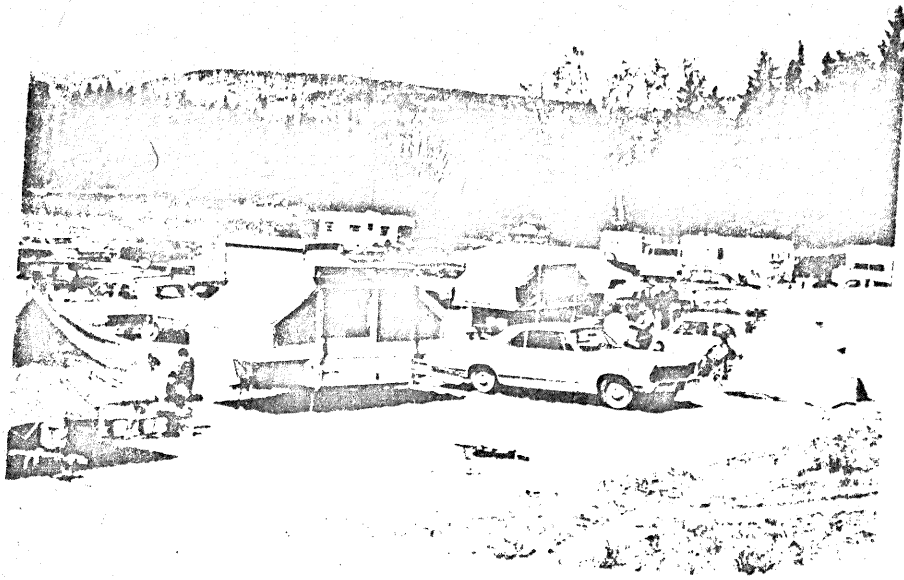
Au cours de l'hiver 1973, une collection d'arbres et de rameaux fut entreprise dans le but de faciliter l'identification de certaines essences dans les ravages à partir de l'écorce et des bourgeons.

Il s'agissait de sectionner un bout de tronc d'environ 10 pouces de longueur et de 1 1/2 pouces de diamètre et de récolter quelques ramilles avec bourgeons. Environ 40 espèces ont été collectionnées tant résineuses que feuillus. Au cours de l'été, des feuilles et des fructifications de ces mêmes essences ont été recueillies et séchées pour compléter le montage.

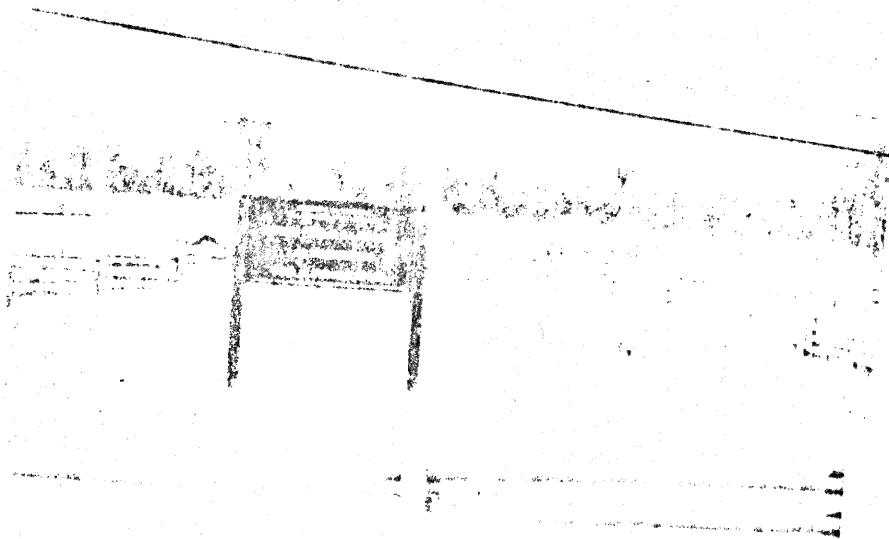
Le montage sera effectué de façon à présenter l'aspect intérieur et extérieur du tronc en plus de quelques bourgeons, de la feuille et des fructifications.

Les essences les plus abondantes dans la région sont certes d'identification facile durant la période hivernale. Par ailleurs, certaines espèces, plus rares, nécessitent plus d'attention et nous croyons pallier à ce problème avec les montages de cette collection.

Réf.: Dossier: Herbar, matière ligneuse.



ACCES PUBLIC (MIN. VOIRIE)
RIVIERE SAINT-MAURICE



ACCES PUBLIC DU LAC MASKINONGE

3.3 Feuillelet de renseignements et communiqués de presse préparés en 1973

Le public est avide d'information sur nos activités et nous nous faisons un devoir de leur fournir périodiquement certains renseignements.

Ces informations sont envoyées au moyen de conversations téléphoniques ou de feuillets de renseignements en général. Cette année, nous avons émis 10 feuillets de renseignements qui ont porté sur la pêche au poula-mon, nos ensemencements et les résultats de chasse au gros et au petit gibier (Voir Annexe VIII).

Nous avons aussi fourni périodiquement des informations téléphoniques sur la chasse au canard et sur la chasse au gros gibier.

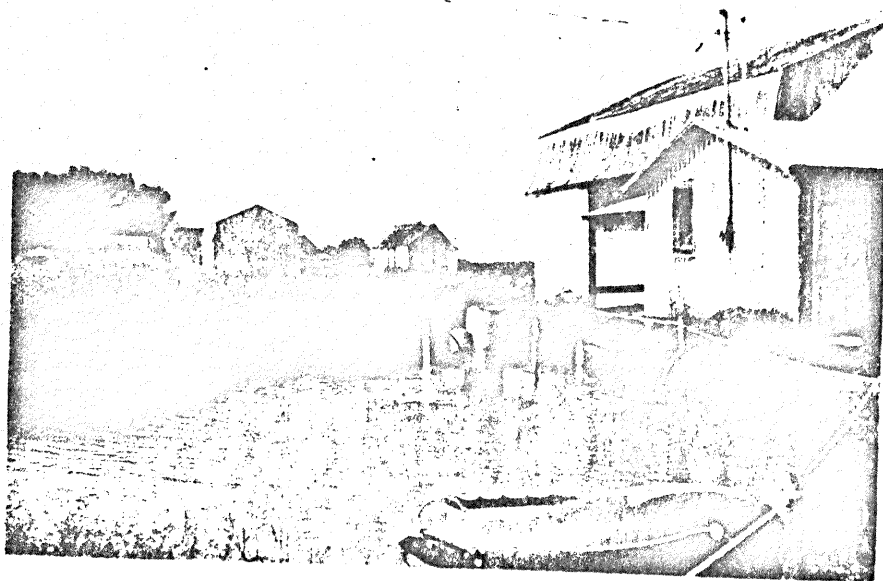
3.4 Rapport sur le fonctionnement des accès publics à la Pêche dans notre district

Les quatre accès publics à la pêche situés respectivement sur la rivière Noire, le lac Taureau ainsi que le lac Maskinongé ont été mis en opération encore cette année.

Nous avons effectué quelques achats tel une tondeuse ainsi que débuté des réparations et améliorations qui devraient se terminer au printemps prochain. Par exemple nous avons entrepris des améliorations au lac Maskinongé qui montaient à environ \$800.



ETANGS D'ELEVAGE ET DE PECHE



Les 3 surnuméraires étaient payés par nous ainsi que leurs dépenses, tandis qu'ils étaient contrôlés par les surintendants des Parcs Mastigouche et de Joliette.

Effectivement, les employés travaillaient en partie au terrain d'accès et en partie dans les parcs.

D'une façon générale nous sommes très satisfaits des opérations de l'an dernier.

3.5 Rapport sur l'émission des permis de pisciculture, poissons-avivants, poissons indésirables et de capture d'animaux pour fins de recherches scientifiques

Différents permis sont octroyés chaque année par le Service de la Faune, à la suite des recommandations transmises par le personnel des districts concernés.

PERMIS DE DESTRUCTION DE POISSONS NUISIBLES:

C'est ainsi que pour l'amélioration de la pêche dans certains lacs, un permis de destruction de poissons nuisibles peut être émis afin de favoriser les espèces sportives présentes. Trois permis ont été émis:

- | | |
|----------------------------------|-----------------------|
| -Club Courcelles de Saint-Zénon: | M. Lucien Bellemare |
| -Club des Alcaniens: | M. Jean-René Paquette |
| -Club Batchelder: | M. Raymond Saucier |

PERMIS DE CAPTURE DE POISSONS-APPÂTS POUR FINS COMMERCIALES:

La pêche à l'aide de poissons-appâts est permise dans certains plans d'eau de notre territoire; c'est pourquoi trois permis ont été émis pour répondre à la demande de certains pourvoyeurs:

-M. Ernest P. Hervieux

-M. Paul Roberge

-M. Albertino Béland

PERMIS DE PISCICULTURE:

Plusieurs permis de pisciculture ont été émis afin de répondre à la demande croissante des clubs privés et des propriétaires d'étangs de pêche, désirant procurer une pêche adéquate à leurs clients:

-Pisciculture S. Elliott Enr.

-Pisciculture Garant et Lachance

-Pisciculture "Snack Bar Fréchette"

-Pisciculture Sans Limites

-Pisciculture La Tuque Enr.

-Pisciculture de Jacques Lemarier

-Pisciculture du lac à l'Eau Claire

PERMIS POUR FINS SCIENTIFIQUES:

- Dr Richard Couture (U.Q.T.R.)
- M. Michael J. Dadswell (Université de Carleton)
- M. Yvan Vigneault (Québec)
- M. Albert Courtemanche (Montréal)
- M. Ernest Chamberland (Drummondville)
- M. Pierre Fontaine (Loretteville)
- M. R. Laguë (Ministère Forêts et du Développement rural, Sillery)
- M. Gilles Désalliers " " " "
- M. J.-M. Mcleod " " " "
- M. James-D. Rising (Université de Toronto)
- M. Pierre Ethier (Montréal)
- M. Richard Lapointe (Institut National de la Recherche Scientifique, Québec)

Il est intéressant de noter que nous n'avons jamais été contactés par ces détenteurs de permis, tel que demandé lors d'utilisation du dit permis.

3.6 Rapport sur les consultations concernant les pistes de motoneiges

Il est important à notre avis de tenir compte des quartiers d'hiver de certains cervidés (Orignal - Chevreuil) lors de l'élaboration d'un projet de sentier de motoneiges. En effet, à plusieurs reprises nous avons été à même de juger de l'influence néfaste de ces machines sur le comportement

des animaux dans leur aire hivernale.

En 1973, aucune consultation (en dehors des parcs) de la part d'organismes ayant trait de près ou de loin à l'élaboration de circuits pour motoneigistes ne nous est parvenue.

Le Service des Parcs nous a, pour sa part, soumis un certain nombre de projets de parcours. Dans chaque cas, un inventaire (terrestre et aérien) a été effectué afin de déterminer la localisation des ravages dans le voisinage des trajets déterminés. S'il y a lieu, nous suggérons au Service des Parcs d'annuler certains parcours ou d'y effectuer certaines modifications.

3.7 Modifications aux règlements de Chasse et de Pêche

PECHE

Nous avons proposé d'ouvrir la pêche sur la glace dans les lacs suivants: Dans le comté Lavolette: les lacs à Beauce et Mékinac, dans Saint-Maurice: le lac à la Tortue, dans Maskinongé: le lac Saccacomie et dans Nicolet -Yamaska: le lac Saint-Paul. Nous avons demandé le "Statu quo" pour tous les autres règlements.

CHASSE

Nous avons demandé les mêmes règlements que l'an dernier pour le

gros et le petit gibier, une seule exception serait de repousser la limite de possession légale de la perdrix de un (1) mois.

Nous avons par contre demandé d'émettre un permis spécial pour l'ours à l'automne.

Nous avons aussi demandé de clarifier les règlements pour la chasse aux animaux nuisibles.

3.8 Capture de géniteurs pour fournir des oeufs aux pisciculteurs

TRUITE A GORGE COUPEE

Différents travaux de recherche sont inscrits dans le programme des activités reliées aux districts.

L'introduction de la truite à gorge coupée (Salmo clarkii) dans le lac Albert du Parc Saint-Maurice est un de ces projets de recherche sur une espèce de poisson inhabituelle à notre région.

L'introduction remonte au mois d'août 1971 où 1,024 fretins de cette espèce furent déposés dans ce lac.

Dans la semaine du 10 mai 1973, une équipe s'est rendue au lac Albert afin de récolter des oeufs (20,000) et procéder à l'étiquetage de quelques

individus (30). Des données morphométriques ont également été recueillies.

OUANANICHE

Nous avons fourni à la Division du Repeuplement de Baldwin 29,000 oeufs de ouananiche provenant de deux tributaires du lac au Sorcier, dans le Parc Mastigouche.

Par la même occasion nous avons procédé à l'étiquetage de 29 géniteurs en vue d'une étude de croissance, tous les spécimens capturés furent pesés, mesurés et âgés à l'aide d'écaillés.

ANNEXE I

Liste des lacs inspectés en été 1973

PARC MASTICOUCHE

Chahoun	Margot
Chantier	Mitaine
Chicots	Ovide
Chipeau	Parker
Coleman	Pierrot
Collien	Provision
Cougouar	Régis
Coyote	Vaseux
Etourneau	Vert
Jones	Vide

PARC SAINT-MAURICE

Baude	Hermine
Doris	Hibou
Carrot	Sorcelle

PUBLIC

<u>Nom</u>	<u>Comté</u>	<u>Canton</u>
D'en Bas	Maskinongé	De Calonne
Méduse	Laviolette	Seigneurie de Batiscau
Minogami	Saint-Maurice	Seigneurie Cap-de-la-Madeleine

ANNEXE II

Lacs inspectés pendant l'hiver 1973

PARC SAINT-MAURICE

Adam *	Huguette *
Boitel	Lonesome
Boucher *	Lynx *
Emile	Marnac *
Faucon	Otter
Hamel	Parkman
Hauteur	Tempête *

PARC MASTIGOUCHE

Arbout *	Jaseur *
Bonom *	Jouet
Boucher *	Loutre *
Brodeur	Maubèche
Camp *	Minette *
Chahoun	Pimbina *
Chantier	Pissenlit
Chapleau	Provision *
Chevreaux	Pyrole *
Cléopase	Rondin
Cougouar *	Rose

PARC MASTIGOUCHE: (SUITE)

Court *	Sac *
Demarest *	Sans Bout
Deux Etapes *	St-Bernard
Dispos	St-Bernard (petit)
Etourneau *	Violon
French	
Hollis *	

* Lacs inspectés plus d'une fois

ANNEXE III

Barrages résiliés en 1973

	<u>Comté</u>	<u>Canton</u>
Lac de la Chienne	Laviolette	Badeaux
Lac Maringouin	" "	Normand
Lac Richard (Projeté)	" "	Long.0: 73o 30' 00" Lat. N: 48o 25' 08"
Lac de l'Etang (Projeté)	" "	Long.0: 73o 28' 14" Lat. N: 48o 13' 41"
Lac Manicanan (Projeté)	" "	Long.0: 73o 32' 00" Lat. N: 48o 14' 00"
Lac Cousineau	Maskinongé	Villiers
Lac Hackett	Laviolette	Hackett
Lac Doheny	" "	" "
Lac à l'Ours	" "	" "
Rivière aux Eaux Mortes	" "	" "

FEUILLET DE RENSEIGNEMENTS

Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche
Service de la Faune
District de la Mauricie

ENSENCEMENTS 1973

30 novembre 1973

<u>Nom du lac</u>	<u>Localisation</u>	<u>Nombre</u>	<u>Espèce</u>
Arbout	Parc Mastigouche	500	Truite mouchetée
Aurore	" "	600	" "
Baude	Parc St-Maurice	3000	Truite grise
Béluga	" "	300	Truite mouchetée
Bouché	Parc Mastigouche	3250	" "
Boucher	Parc St-Maurice	5000	" "
Brochets (riv. aux)	Comté Laviolette	16000	Ouananiche
Canistre	Parc Mastigouche	300	Truite mouchetée
Cèdres (des)	Parc St-Maurice	500	" "
Chahoun	Parc Mastigouche	4000	" "
Chamberlain	" "	1000	" "
Chantiers	" "	600	" "
Chevreaux	" "	500	" "
Chicots (aux)	Comté Laviolette	1000	Maskinongé
Clairval	Parc St-Maurice	700	Truite mouchetée
Cléophas	Parc Mastigouche	150	" "
Coeur	" "	2000	" "
Deleur	" "	250	" "
Deux Etapes	" "	1000	" "
Doris	Parc St-Maurice	500	" "
Dunbar	" "	9000	Ouananiche
Ecrevisses	Parc Mastigouche	200	Truite mouchetée
Etourneau	" "	1500	" "
Fauvette	Parc St-Maurice	500	" "
Flood	" "	2100	" "
Ford	Parc Mastigouche	500	" "
Fourmi	Parc St-Maurice	150	" "
Girard	Parc Mastigouche	600	" "
Hamel	Parc St-Maurice	500	" "

<u>Nom du lac</u>	<u>Localisation</u>	<u>Nombre</u>	<u>Espèce</u>
Hermine	Parc St-Maurice	300	Truite mouchetée
Hibou	" "	1300	" "
Huguetto	" "	300	" "
Indien	" "	1000	" "
Inman	" "	9000	Ouananiche
Laviolette	" "	450	Truite mouchetée
Lemay	" "	300	" "
Léonard	Parc Mastigouche	500	" "
Log	" "	200	" "
Lonesome	Parc St-Maurice	1000	" "
Loup (riv. du)	Parc Mastigouche	8000	Truite arc-en-ciel
Lynx	Parc St-Maurice	500	Truite mouchetée
Mainate	" "	300	" "
Maringouin	" "	150	" "
Marnac	" "	1750	" "
Méduse	" "	400	Maslinongé
Mésange	" "	500	Truite mouchetée
Milieu (riv. du)	Comté Laviolette	19000	Ouananiche
Minette	Parc Mastigouche	300	Truite mouchetée
Moineau	" "	500	" "
Moucherolle	Parc St-Maurice	150	" "
Normand	" "	6000	Truite grise
Otter	" "	1000	Truite mouchetée
Philibert	" "	200	" "
Pimbina	Parc Mastigouche	5500	" "
Pipits	" "	150	" "
Pitou	" "	250	" "
Pluton	" "	200	" "
Poche	" "	200	" "
Provision	" "	3200	" "
Pyrole	" "	200	" "

<u>Nom du lac</u>	<u>Localisation</u>	<u>Nombre</u>	<u>Espèce</u>
Rat	Parc St-Maurice	1000	Truite mouchetée
Renard	" "	150	" "
Sarcelle	" "	150	" "
Six (des)	Comté St-Maurice	5000	Truite arc-en-ciel
Spectacle	Parc St-Maurice	1000	Truite mouchetée
St-Bernard	Parc Mastigouche	2200	Truite grise
St-Bernard (petit)	" "	300	" "
Steamboat Rock	Parc St-Maurice	1500	Truite mouchetée
Supérieur	Parc Mastigouche	800	" "
Tempête	Parc St-Maurice	1500	" "
Thérèse	" "	350	" "
Tonnerre	Parc Mastigouche	2000	" "
Tortue (à la)	Comté Laviolette	3000	Maskinongé
Turcotte	" "	30000	Truite mouchetée

TOTAL:

Truite arc-en-ciel: 13,000

Truite grise: 11,500

Truite mouchetée: 85,546

Ouananiche: 53,000

Maskinongé: 4,400

ANNEXE V

Ensemencement des diverses espèces de poisson selon la grosseur

Espèces	Alevins	Fretins	1 an +	Total
Maskinongé		44,000		44,000
Ouananiche	27,000	11,000	15,000	53,000
Truite arc-en-ciel		13,000		13,000
Truite grise		11,500		11,500
Truite mouchetée	30,000	18,500	39,550	88,050

ANNEXE VI

Liste des lacs dont les cartes bathymétriques sont dessinées

PARC SAINT-MAURICE

Adam
 Baude *
 Bois-Brûlé
 Boitel
 Boucher
 Brown
 Brûlot (du)
 Canard
 Carcajou
 Cardinal
 Chicoutai
 Clairval
 Corbeau
 Corbeil
 Doris *
 Dunbar
 Faucon
 Fauvette
 Garrot

PARC MASTIGOUCHE

Bourassa
 Bourgeois
 Carulef (petit)
 Chahoum *
 Chamberlain *
 Chantiers (aux) *
 Chicots (aux) *
 Chipeau *
 Chute (de la) *
 Chute noire (de la) *
 Coleman *
 Collien *
 Cougouar *
 Coyote *
 Culbute
 Cutaway *
 Etourneau *
 Ferme (de la) *
 Ford *

PARC SAINT-MAURICE (SUITE)

Hermine *
 Hibou *
 Inman
 Jaseur
 Leblanc
 Lemay
 Lonesome
 Longue-vue (de la)
 Lost
 Lynx
 Mainate
 Maringouins
 Marmotte
 Marnac
 Martinet
 Moucherolle
 Mouette
 Normand
 Orignaux (aux)
 Otter
 Parkman
 Pascal
 Pièges (aux)

PARC MASTIGOUCHE (SUITE)

Houde
 Jones *
 Jouet
 Lafond *
 Livernoche
 Log (de la) *
 Margot *
 Maubèche
 Mitaine *
 Orignac
 Orignal (à l') *
 Osborn *
 Ouabiti *
 Ovide *
 Parker *
 Patoulet
 Pierrot *
 Pimbina (du)
 Pissenlit
 Provision *
 Punaise
 Rat-musqué (du)
 Régis *

PARC SAINT-AURICE (SUITE)

Pluie (à la)

Rat

Sarcelle

Swasey

Taons (des)

Tempête

Thérèse

PARC MASTIGOUCHE (SUITE)

Rose

Sable (au) *

Saint-Bernard

Sans-Bout

Shawinigan *

Sorcier (au) *

Soufflet *

Tomerette *

Traverse *

Vaseux *

Verdun *

Vert *

Vertnez *

Vide *

Violette

Violon (au)

Visons (aux) *

LACS PUBLICSNon des lacs

Beauce (à)

Black Horse *

Comté (s)

Laviolette

Laviolette

Canton (s)

Malhiot

Vallières

LACS PUBLICS (SUITE)

<u>Nom des lacs</u>	<u>Comté (s)</u>	<u>Canton (s)</u>
Derby (Peu Profond) *	Laviolette	Vallières
Faux Portage *	" "	" "
Foin *	" "	Turcotte
Germain *	" "	Vallières
Héroux	Saint-Maurice	Shawinigan
Lagon (Petit lac Long) *	Laviolette	Vallières et Dumoulin
La Tuque (Laing) *	" "	Dumoulin
Méduse	" "	Seigneurie Cap-de-la-Madeleine
Mékinac	" "	Mékinac, Hackett et Carignan
Missionnaire (du)	Laviolette et Portneuf	Mékinac, Lejeune et Seigneurie de Grondines
Paisible *	Laviolette	Vallières
Plancton *	" "	" "
Roberge	" "	Shawinigan
Six (des)	Saint-Maurice	" "
Tourbière *	Laviolette	Vallières
Turcotte (Grand lac Long) *	" "	Turcotte
Voisin	" "	Vallières

* Lacs dont les cartes bathymétriques ne sont pas imprimées

ANNEXE VII

Maladies et parasites

Parasites identifiés à l'École de Médecine Vétérinaire de Saint-Hyacinthe

<u>Espèce animale</u>	<u>Nombre d'examens</u>	<u>Résultats</u>
Coyote (<u>Canis latrans</u>)	14	14 Trichine négatif
Loup (fèces) (<u>Canis lupus</u>)	2	2 Diphyllbothrium sp. 2 Toxocara canis 2 Ancylostoma caninum 1 Capillaria aerophila 1 Alternaria sp.
Ours (fèces) (<u>Ursus americanus</u>)	12	2 Ascaris sp. 1 Diphyllbothrium sp. 1 Nematodirus sp. 1 Taenia sp.
Chevreuril (<u>Odocoileus virginianus</u>)	9	1 Pasteurella multocida
Orignal (<u>Alces americanus</u>)	3	1 Cysticercus sp.
Castor (<u>Castor canadensis</u>)	12	1 Corynebacterium pyogènes 12 Trichine négatif
Canard	9	9 Trichine négatif 1 Cestode: Hymenolepis sp. 1 Nematode: Capillaria sp. 1 Trematode: Cyathocotylidae 1 Acanthocephale: Polymorphus sp.

ANNEXE VIII

Feuillets de renseignements

FEUILLET DE RENSEIGNEMENTS

Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche
Service de la Faune
District de la Mauricie

La Pêche aux poulamons
Joué, 4 janvier 1973

Le petit poisson de Noël comme on a appelé quelquefois le poulamon a été fidèle au rendez-vous encore cette année dans les divers centres de pêche de la Mauricie.

Malgré les abondantes chutes de neige, les amateurs se sont présentés en bon nombre et le Service de la Faune en a profité pour effectuer le recensement des captures tout en continuant ses travaux de recherches sur la biologie de ce visiteur des eaux saumâtres du golfe Saint-Laurent.

Au cours de la journée de dimanche, l'on comptait pas moins de 500 cabanes sur la glace à Saint-Anne-de-la-Pérade. Les 452 pêcheurs rencontrés au cours des quatre derniers jours avaient déjà capturé 8,371 petits poissons des chenaux au moment de la visite du recenseur indiquant ainsi un début de saison prometteur.

Le tableau qui suit donne les premiers résultats tel que recueillis par le Service de la Faune du district de la Mauricie pour la période du 27 au 30 décembre.

Pêche aux poulamons
Ste-Anne-de-la-Pérade

Période du 27 décembre au 30 décembre 1972

Heures de pêche recensées	363.25
Nombre de pêcheurs visités	452
Nombre de lignes	1,428
Poissons dénombrés lors de la visite	8,371
Cabanes visitées	117
Moyenne par heure de pêche par cabane	23.04
Moyenne par ligne	5.86
Moyenne quotidienne par cabane	71.54
Nombre de jours de pêche	4
Moyenne de prises par cabane	286.16
Extrapolation	18,247.7

FEUILLET DE RENSEIGNEMENTS

Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche
Service de la Faune
District de la Mauricie

La pêche aux poulamons
Mardi, 9 janvier 1973

Après douze jours de pêche consécutifs, la pêche s'avère assez bonne et la saison de pêche 1973 semble prometteuse.

L'installation des cabanes semble être terminée et nous pouvons dénombrer 625 cabanes à Ste-Anne-de-la-Pérade, 130 cabanes à Batiscan, 100 cabanes à Ste-Geneviève-de-Batiscan et 34 cabanes à Ste-Angèle-de-Laval.

En ce qui concerne Ste-Anne-de-la-Pérade, nous avons enregistré une hausse dans le succès de pêche. En effet, la moyenne par heure de pêche par cabane se situant à 23,0 dans la période du 27 décembre au 30 décembre est passée à 39,0 dans la période du 2 au 7 janvier.

L'équipe du Service de la Faune du district de la Mauricie a ainsi visité 1,936 pêcheurs et dénombré 69,771 poissons dans la période du 2 au 7 janvier.

En ce qui concerne Ste-Geneviève-de-Batiscan, Batiscan et Ste-Angèle-de-Laval, les petits poissons des chenaux n'étaient pas encore au rendez-vous lors de la visite du recenseur car sur 109 pêcheurs visités, nous n'avons dénombré que 330 poissons.

Le tableau suivant donne les résultats de la période du 2 au 7 janvier et depuis le début de la pêche tels que recueillis par le Service de la Faune du district de la Mauricie.

Tableau statistique de la pêche aux noulamons

Ste-Anne-de-la-Pérade

	Période du 2 au 7 janvier 73	Période du 27 décembre 72 au 7 janvier 73
Nombre de jours de pêche recensés	6	10
Nombre de pêcheurs visités	1,936	2,388
Heures de pêche recensées	1,759,5	2,112,75
Poissons dénombrés lors de la visite	69,771	78,142
Moyenne par heure de pêche par cabane	39,0	36,0
Nombre de cabanes visitées	433	550
Moyenne quotidienne de poissons par cabane	161	142

FEUILLET DE RENSEIGNEMENTS

Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche
Service de la Faune
District de la Mauricie

La pêche aux poulamons

8-14 janvier 1973

Dans la semaine du 8 au 14 janvier, l'équipe du Service de la Faune du district de la Mauricie a visité 2,214 pêcheurs dans 540 cabanes. Ils ont pu dénombrer 94,891 poulamons.

Par une extrapolation de nos résultats, nous pouvons dire que depuis le début de la pêche, il s'est capturé un peu plus d'un million de poulamons.

Le succès de pêche à Ste-Anne-de-la-Pérade était de 44 poissons par heure de pêche par cabane cette semaine. Nous notons donc une amélioration sur la semaine dernière où le succès était de 39 poissons par heure de pêche par cabane. Ce succès s'explique par l'arrivée des femelles poulamons sur les lieux de fraye. En effet, la semaine dernière le rapport des sexes était de deux (2) mâles pour une (1) femelle et cette semaine, le rapport se rapproche de 1 pour 1.

En ce qui concerne les résultats de pêche à Batiscan, Ste-Geneviève-de-Batiscan et Ste-Angèle-de-Laval, les poulamons ne semblent pas vouloir s'arrêter assez longtemps dans ces centres de pêche pour faire la joie des pêcheurs. En effet, ces centres offrent de maigres résultats de pêche car les prises sont rares.

On trouvera dans le tableau suivant un résumé de la situation tel qu'établi d'après les recensements effectués par le Service de la Faune du district de la Mauricie du 8 au 14 janvier 1973.

Tableau statistique de la pêche aux poulamons

Ste-Anne-de-la-Pérade

	Période du 8 au 14 janvier 73	Période du 27 décembre 72 au 14 janvier 73
Nombre de jours de pêche recensés	7	17
Nombre de pêcheurs visités	2,214	4,602
Heures de pêche recensées	2,109	4,231,75
Poissons dénombrés lors de la visite	94,891	173,033
Moyenne par heure de pêche par cabane	44,2	40,9
Nombre de cabanes visitées	540	1,090
Moyenne quotidienne de poissons par cabane	175,5	158,7
Extrapolation du nombre de poulamons capturés au total par les pêcheurs	491,600	1,050,000

FEUILLET DE RENSEIGNEMENTS

Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche
Service de la Faune
District de la Mauricie

La pêche aux poulamons
Mardi, 23 janvier 1973

Dans la semaine du 15 au 21 janvier, les amateurs de pêche sous la glace qui se sont rendus dans les centres de pêche du petit poisson des chenaux n'ont pas regretté leur expédition.

En effet, à Ste-Anne-de-la-Pérade, le rendement moyen était de 54,0 poissons par heure de pêche par cabane. Le succès de pêche est donc meilleur que la semaine dernière où il se situait à 44,2 poissons par heure de pêche par cabane. Ce succès est dû à l'arrivée massive des poulamons femelles sur les lieux de fraye. En effet, nous avons pour cette semaine un rapport des sexes de 0,61 pour 1 ou un mâle pour environ deux femelles.

Le poisson est aussi plus gros. En effet, dans la semaine du 8 au 14 janvier nous avons 11 poissons à la livre tandis que dans la semaine du 15 - 21 janvier, nous avons 9 poissons à la livre. Les poissons ont en moyenne sept pouces de long. A Ste-Anne-de-la-Pérade, il s'est capturé à date environ 1,615,000 poissons.

En ce qui concerne Batiscan et Ste-Geneviève-de-Batiscan, la pêche semble avoir débuté pour de bon car des recensements partiels nous indiquent qu'il s'est capturé respectivement 34,7 et 20,4 poissons par heure de pêche par cabane dans ces centres de pêche du 15 au 21 janvier.

En résumé, la pêche aux poulamons s'est avérée excellente dans la semaine du 15 - 21 janvier dans tous les centres de pêche et les amateurs disposent encore de deux bonnes semaines pour y faire des pêches intéressantes.

On trouvera dans le tableau suivant les résultats du recensement effectué par l'équipe du Service de la Faune du district de la Mauricie, du 15 au 21 janvier, à Ste-Anne-de-la-Pérade même.

Tableau statistique de la pêche aux poulamons

Ste-Anne-de-la-Pérade

	Période du 15 au 21 janvier 73	Période du 27 décembre 72 au 21 janvier 73
Nombre de jours de pêche recensés	7	24
Nombre de pêcheurs visités	2,208	6,810
Heures de pêche recensées	1,998	6,230
Poissons dénombrés lors de la visite	107,973	281,006
Moyenne par heure de pêche par cabane	54,0	45,1
Nombre de cabanes visitées	535	1,625
Moyenne quotidienne de poissons par cabane	201,8	172,9
Extrapolation du nombre de poulamons capturés au total par les pêcheurs	565,000	1,615,000

FEUILLET DE RENSEIGNEMENTS

Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche
Service de la Faune
District de la Mauricie

La pêche aux petits poissons des chenaux
Mardi, 30 janvier 1973

Malgré une pluie abondante, les amateurs de pêche aux petits poissons des chenaux se sont rendus nombreux aux différents centres de pêche.

C'est ainsi qu'à Ste-Anne-de-la-Pérade, l'équipe du Service de la Faune du district de la Mauricie a visité 1,667 pêcheurs sous la glace dans 373 cabanes.

On peut remarquer que le succès de pêche a quelque peu diminué cette semaine. En effet, il s'est capturé en moyenne 35,2 poissons par heure de pêche par cabane à Ste-Anne-de-la-Pérade. Ceci est imputable à une grande quantité de frazil qui emmêtrait les lignes. (Le frazil bien connu des péradiens est de la glace concassée qui est formée dans les rapides de la rivière lorsque l'eau emporte des morceaux de glace).

La grosseur du poisson faisait contraste avec le succès de pêche. Le poulamon mesurait plus de sept pouces en moyenne et nous avons enregistré plusieurs prises pesant plus d'une demie livre. Le poids moyen des poissons était de 1,5 onces.

Sur la rivière Batiscan (qui est toujours exempte de frazil soit dit en passant) un recensement partiel effectué à Batiscan et Ste-Geneviève-de-Batiscan établissait un succès de pêche respectivement de 24,5 et de 24,3 poissons par heure de pêche par cabane.

On trouvera au tableau suivant un résumé de la pêche à Ste-Anne-de-la-Pérade pour la période du 22 au 28 janvier tel qu'établi par le recensement effectué par le Service de la Faune (District de la Mauricie).

Tableau statistique de la pêche aux poulamons

Ste-Anne-de-la-Pérade

	Période du 22 au 28 janvier 73	Période du 27 décembre 72 au 28 janvier 73
Nombre de jours de pêche recensés	5	29
Nombre de pêcheurs visités	1,667	8,477
Heures de pêche recensées	1,422	7,652
Poissons dénombrés lors de la visite	50,031	306,351
Moyenne par heure de pêche par cabane	35,2	40,3
Nombre de cabanes visitées	373	1,998
Moyenne quotidienne de poissons par cabane	134,1	153,3
Extrapolation du nombre de poulamons capturés au total par les pêcheurs	382,000	1,997,000

FEUILLET DE RENSEIGNEMENTS

Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche
Service de la Faune
District de la Mauricie

La pêche aux poulamons
Mardi, 6 février 1973

La semaine dernière fut sans contredit la meilleure semaine pour la pêche aux petits poissons des chenaux. En effet, à Ste-Anne-de-la-Pérade, nous avons enregistré un rendement moyen de 57,9 poissons par heure de pêche par cabane.

Ceux qui se sont rendus dimanche le 4 février, ne seraient sans doute pas du même avis. A cause du mauvais temps, le frasil descendait la rivière Ste-Anne en quantité considérable ce qui rendait le succès de pêche presque nul.

Dans la semaine du 29 janvier au 4 février, le poisson mesurait environ 6 3/4 pouces et nous avons 13 poulamons à la livre soit 1 once et quart en moyenne chacun.

De plus, nous constatons que le rapport des sexes est passé de 0,61 mâle pour 1 femelle à 1,27 mâle pour 1 femelle, ce qui nous indique que plusieurs femelles ayant déposé leurs oeufs, sont retournées vers le fleuve. Ceci est le signe avant-courreur de la fin de la saison de pêche aux petits poissons des chenaux.

En effet, la saison tire à sa fin et les amateurs n'ont guère plus qu'une semaine pour y faire des pêches intéressantes.

On trouvera au tableau suivant un résumé de la situation telle qu'enregistrée à Ste-Anne-de-la-Pérade par l'équipe du Service de la Faune, district de la Mauricie.

Tableau statistique de la pêche aux poulamons

Ste-Anne-de-la-Pérade

	Période du 29 janvier au 4 février 73	Période du 27 décembre 72 au 4 février 73
Nombre de jours de pêche recensés	5	34
Nombre de pêcheurs visités	1 295	9 772
Heures de pêche recensées	1 215	8 868
Poissons dénombrés lors de la visite	70 483	376 834
Moyenne par heure de pêche par cabane	57,9	42,5
Nombre de cabanes visitées	338	2 336
Moyenne quotidienne de poissons par cabane	208,5	161,3
Extrapolation du nombre de poulamons capturés au total par les pêcheurs	584 000	2 581 000

FUUILLET DE RENSEIGNEMENTS

Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche
Service de la Faune
District de la Mauricie

La pêche aux petits poissons des chenaux
Mardi, 13 février 1973

La fin de semaine des 10 et 11 février a presque clos les activités de pêche aux noulamons dans les différents centres de pêche de la Mauricie. Bientôt les centaines de cabanes formant le village sur glace à Ste-Anne-de-la-Pérade, Batiscan et Ste-Geneviève-de-Batiscan disparaîtront.

La semaine dernière, à cause du doux temps, le frâsil descendait la rivière Ste-Anne et la pêche était quasi impossible.

Quoiqu'il en soit, l'équipe du Service de la Faune du district de la Mauricie a visité 681 pêcheurs du 5 au 11 février. Nous avons dénombré 11,577 petits poissons pour un succès moyen de 20,8 petits poissons par heure de pêche par cabane.

Le succès de pêche moyen pour toute la saison fut de 41,2 petits poissons par heure de pêche par cabane ce qui est sous la moyenne des quatre dernières années. Ceci est dû aux pluies et au doux temps qui ont sévi durant toute la saison de pêche aux noulamons. En effet, rares étaient les jours sans que le frâsil ne déränge les lignes des pêcheurs. Malgré tout, il s'est capturé cette saison environ 2,720,000 noulamons d'après notre extrapolation.

On trouvera au tableau suivant un résumé de la pêche au cours des quatre dernières années tel que compilés d'après les recensements de pêche effectués à Ste-Anne-de-la-Pérade.

Rivière Ste-Anne: Ste-Anne-de-la-Pérade

Tableau comparatif pour les saisons 1969-70, 1970-71, 1971-72, 1972-73

	1969-70	1970-71	1971-72	1972-73
Nombre de jours de pêche recensés	31	46	48	38
Nombre de pêcheurs visités	5 605	5 748	7 165	10 453
Heures de pêche recensées	5 642	5 849	7 742	9 424
Poissons dénombrés lors de la visite	244 239	414 085	693 435	388 411
Moyenne par heure de pêche par cabane	43,2	70,8	89,5	41,2
Nombre de cabanes visitées	1 288	1 514	1 666	2 502
Moyenne quotidienne de poissons par cabane	189,6	273,3	416,2	155,2
Extrapolation du nombre de poissons capturés au total par les pêcheurs	1 322 460	2 874 496	4 442 854	2 720 000

Shawinigan, 14 août 1973

Le Service de la Faune a ensemencé de nombreux plans d'eau au cours de l'année 1972.

Ce n'est qu'à la suite d'une évaluation biologique très poussée que les biologistes prennent la décision d'effectuer ce genre d'aménagement, ainsi que de l'espèce de poisson à introduire, sa taille et la quantité nécessaire.

Des espèces telles, la truite mouchetée, arc-en-ciel, grise ainsi que la ouananiche et le maskinongé ont été ensemencées cette année. Les tailles variaient de deux (2) à plus de neuf (9) pouces dépendant des populations déjà présentes dans le plan d'eau tandis que la quantité déversée dépend entre autre chose du volume d'eau et du développement des rives du lac ou de la rivière.

Les ensemencements sont de trois (3) types principaux soit premièrement, l'introduction d'une espèce nouvelle dans un plan d'eau deuxièmement, le maintien d'une pêche intéressante dans un plan d'eau déficient en frayères et troisièmement, l'ensemencement appelé de "dépôt et retrait" pour donner une pêche immédiate dans un plan d'eau très accessible impropre à la reproduction naturelle.

Dans la liste qui suit, tous les lacs mentionnés ne sont pas nécessairement prêts à être pêchés et il serait préférable que le pêcheur éventuel s'informe auprès du Service de la Faune avant d'organiser un voyage de pêche dans l'un de ces plans d'eau.

Tout en souhaitant à tous une bonne pêche, nous demandons à chacun de pêcher de façon à conserver cette ressource importante pour les générations futures.

Votre tout dévoué,

François Guibert

François Guibert, biologiste
Chef du district de la Mauricie

FG/11
P.J.

FEUILLET DE RENSEIGNEMENTS

Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche
Service de la Faune
District de la Mauricie
Mardi, 14 août 1973

ENSEIGNEMENTS 1972

<u>Nom du lac</u>	<u>Comté</u>	<u>Municipalité ou Parc</u>	<u>Nombre</u>	<u>Espèce</u>
Alonce	Maskinongé	Mastigouche	500	Truite mouchetée
Balthazar	Laviolette	St-Maurice	1,000	" "
Baude	" "	" "	3,000	Truite grise
Bouché	St-Maurice	Mastigouche	1,000	Truite mouchetée
Boucher	Laviolette	St-Maurice	5,000	" "
Brulôt	" "	" "	500	" "
Canards (aux)	" "	" "	1,000	" "
Chamberlain	Maskinongé	Mastigouche	5,000	" "
Chevreaux	" "	" "	1,500	" "
Chicots (riv. des)	Laviolette	Ste-Thècle	1,400	Maskinongé
Chute (de la)	Maskinongé	Mastigouche	1,500	Truite grise
Cléophas	" "	" "	500	Truite mouchetée
Coeur (en)	" "	" "	1,000	" "
Corbeau	Laviolette	St-Maurice	1,000	" "
Court	Maskinongé	Mastigouche	1,000	" "
Croix (en)	" "	" "	1,000	" "
Cyprès	Laviolette	St-Maurice	1,000	" "
Deleur	Maskinongé	Mastigouche	500	" "
Deux Etapes	" "	" "	1,000	" "
Doris	Laviolette	St-Maurice	1,000	" "
Dunbar	" "	" "	3,150	Ouananiche
Elliott	Maskinongé	Mastigouche	1,500	Truite mouchetée
England	Berthier	" "	2,000	" "
Envies (riv. des)	Laviolette	St-Tite	300	Maskinongé
Fauvette	" "	St-Maurice	500	Truite mouchetée
Ford	Maskinongé	Mastigouche	10,000	Truite arc-en-ciel
Ford	" "	" "	13,000	Truite mouchetée
Fourni	Laviolette	St-Maurice	500	" "
Francis	Maskinongé	Mastigouche	1,500	" "

-2-

<u>Nom du lac</u>	<u>Comté</u>	<u>Municipalité ou Parc</u>	<u>Nombre</u>	<u>Espèce</u>
Françoise	Laviolette	St-Maurice	500	Truite mouchetée
Célinas	St-Maurice	" "	500	" "
Girard	" "	" "	500	" "
Hamel	Laviolette	" "	2,000	" "
Head	Maskinongé	Mastigouche	2,500	" "
Kollis	" "	" "	1,000	" "
Huguette	Laviolette	St-Maurice	1,500	" "
Indien	" "	" "	3,000	" "
Inman	" "	" "	3,150	Ouananiche
Laviolette	" "	" "	10,000	Truite mouchetée
Lenay	" "	" "	500	" "
Lonesome	" "	" "	2,000	" "
Longfellow	" "	" "	1,500	" "
Lost	" "	" "	1,500	" "
Loup (riv. du)	Maskinongé	St-Alexis	77,000	Truite arc-en-ciel
Lynx	Laviolette	St-Maurice	11,500	Truite mouchetée
Mainate	" "	" "	500	" "
Maringouin	" "	" "	500	" "
Marnac	" "	" "	1,200	" "
Martinet	" "	" "	1,200	" "
Méjuse	" "	St-Roch	400	Maskinongé
Maskinac	" "	St-Joseph	15,000	Ouananiche
Hinette	Maskinongé	Mastigouche	500	Truite mouchetée
Moineau	" "	" "	2,000	" "
Nicou	" "	" "	500	" "
Norina	Laviolette	St-Maurice	1,000	Truite grise
Opala	St-Maurice	" "	500	Truite mouchetée
Otter	Laviolette	" "	11,000	" "
Ouabiti	Maskinongé	Mastigouche	54,000	Truite arc-en-ciel
Ouabiti	" "	" "	50,000	Truite mouchetée
Pipits	" "	" "	500	" "
Rose	" "	" "	1,000	" "

-3-

<u>Nom du lac</u>	<u>Comté</u>	<u>Municipalité ou Parc</u>	<u>Nombre</u>	<u>Espèce</u>
Jac	Maskinongé	Mastigouche	500	Truite moucheté
Shawinigan (riv.)	St-Maurice	St-Gérard- des-Laurentides	58,500	" "
Six (des)	" "	St-Boniface	5,000	Truite arc-en-ciel
Sorcier	Maskinongé	Mastigouche	5,000	Ouananiche
Spectacle	Laviolette	St-Maurice	2,500	Truite mouchetée
St-Bernard (Petit lac)	Maskinongé	Mastigouche	500	Truite grise
Suzanne	Laviolette	St-Maurice	1,500	Truite mouchetée
Tempête	" "	" "	1,500	" "
Thérèse	" "	" "	500	" "
Tonnerre	Maskinongé	Mastigouche	28,500	" "
Tonnerre	" "	" "	20,000	Truite arc-en-ciel
Tortue (à la)	Laviolette	Lac à la Tortue	3,000	Maskinongé
Truite	" "	St-Maurice	500	Truite mouchetée
Vide	Maskinongé	Mastigouche	3,000	" "
Vison (du)	" "	" "	500	" "
Visons (aux)	" "	" "	2,000	" "

TOTAL: Maskinongé: 5,100
 Truite grise: 11,000
 Ouananiche: 26,300
 Truite arc-en-ciel: 166,000
 Truite mouchetée: 254,400

TOTAL de poissonsensemencés Parc St-Maurice: 83,200
 " " Lacs publics: 160,600
 " " Parc Mastigouche: 214,500

GRAND TOTAL: 458,300

SMA 73 - 9

FEUILLET DE RENSEIGNEMENTS

Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche
Service de la Faune
District de la Mauricie

Judi, 6 septembre 1973

Stations de recensement pour l'orignal, l'ours, la perdrix
et la lièvre en Mauricie

Depuis plusieurs années, les chasseurs de gros gibier de la Mauricie, ont eu l'occasion de collaborer avec les biologistes du district, en s'arrêtant à la station d'enregistrement de l'orignal de St-Roch-de-Mellinac.

Le Service de la Faune du district de la Mauricie désire rappeler à tous les chasseurs que cette même station sera en opération lors de la saison de chasse 1973 et ce, du 29 septembre au 22 octobre. Les heures d'opération de cette station seront de 12:00 à 20:00 heures et ce, du lundi au dimanche inclusivement. Les chasseurs de la région sont donc invités à s'y arrêter pour fournir des renseignements sur l'animal abattu de même que pour faire procéder au prélèvement de la mâchoire inférieure de leur bête, laquelle permettra d'en déterminer l'âge au degré d'usure des dents.

Outre les chasseurs d'orignal, on invite aussi les chasseurs d'ours, de perdrix et de lièvre à s'arrêter à la station, puisqu'on effectue cette année encore une étude écologique de ces animaux. Certaines pièces anatomiques prélevées permettront de mieux connaître certaines maladies de l'ours alors que chez le lièvre et la perdrix, elles aideront à déterminer l'âge et le sexe.

Comme par les années passées, on remettra à tout chasseur qui collaborera avec le Service de la Faune, en fournissant les données sur l'un ou l'autre des animaux mentionnés précédemment, un écusson attestant la coopération du "gentilhomme en chasse et pêche".

Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche
Service de la Faune
District de la Mauricie

UN ENSEMENCEMENT N'EST PAS UNE CHOSE EN L'AIR!

30 novembre 1973

L'ensemencement est un outil d'aménagement de la faune aquatique et comme tout outil, il faut savoir s'en servir pour obtenir des résultats intéressants et le maximum d'efficacité.

Au service de la Faune du district de la Mauricie, nous effectuons deux (2) sortes d'ensemencements:

- 1o L'ensemencement d'introduction qui consiste à introduire une nouvelle espèce dans un plan d'eau. C'est le cas de la Guanariche (Rivières du Milieu et aux Brochets, lacs Dunbar et Izman), de la truite Arc-en-ciel (Rivière du Loup, lac des Six) qui ne sont pas des espèces indigènes à notre région et du Maskinongé (Lacs Méduse, aux Chicots, à la Tortue).
- 2o L'ensemencement de soutien qui consiste à maintenir stable une population de poissons dans un plan d'eau soumis à une exploitation rationnelle et dont l'habitat serait incapable de renouveler la population autrement (marque de frayères, etc...).

L'ensemencement implique donc que nous devons connaître le plan d'eau sous tous ses aspects. Ainsi nous devons connaître:

- La superficie et la profondeur du plan d'eau
- Les espèces de poissons qui co-habitent dans le plan d'eau
- Les résultats de pêche échelonnés sur quelques années
- Certaines données concernant la qualité de l'eau et de l'habitat

.../..

Tout ceci afin de déterminer si oui ou non nous ensemençons et dans l'affirmative, la taille, la quantité exacte et l'espèce de poisson à ensemençer.

Ainsi, les poissons sur la liste annexée ne sont pas tous de la même grosseur. Les tailles varient de 2.5 à 12 pouces pour la truite mouchetée, de 3 à 4 pouces pour la truite grise, de 3 à 5 pouces pour la truite arc-en-ciel, de 1 à 3.5 pouces pour la ouananiche et de 6 à 7 pouces pour la maskinongé.

Il va sans dire que plusieurs de ces poissons, à cause de leur taille, ne seront pas capturés tout de suite.

En conclusion, nous pouvons dire qu'un ensemençement n'est pas une planification à court terme. En effet, dans les prévisions d'ensemencements il faut planifier plusieurs années à l'avance pour aménager des plans d'eau et rendre la pêche plus intéressante.